Soixante-quatorzième année. — N° 26. Le Numéro : 1 franc. Vendredi 30 Janvier 1942.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Etranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	405 »	225 »	125 »
Etranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 142 du 29 janvier 1942 tendant à fixer les cadres du personnel du centre national de la recherche scientifique (p. 418).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loges) de la franc-maçonnerie (*suite*) (p. 418).

Ministère de la justice.

Décret n° 213 du 26 janvier 1942 portant retrait de la nationalité française (p. 420).

Arrêté portant nomination d'auditeurs de 2e classe au conseil d'Etat (p. 422).

Arrêté portant désignation d'un membre de la commission de revision du code de procédure civile (p. 422).

Arrêté nommant un greffier (p. 422).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 217 du 26 janvier 1942 relatif à la majoration des salaires des auxiliaires de bureau du ministère de l'intérieur (p. 422).

Décret n° 221 du 26 janvier 1942 relatif à la majoration des salaires des hommes d'équipe auxiliaires temporaires du service intérieur du ministère de l'intérieur (p. 423).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Arrêté portant nominations (administration centrale) (p. 423).

(2 f.)

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté du 23 décembre 1941 portant remises de débets (p. 423).

Arrêté du 15 janvier 1942 attribuant la qualité d'ordonnateur secondaire aux directeurs régionaux et départementaux du contrôle économique (p. 424).

Arrêté nommant des directeurs de succursales de la Banque de France et conférant l'honorariat (p. 424).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Décret n° 5353 du 24 décembre 1941 conférant la médaille militaire à titre posthume (p. 424).

Décret n° 5548 du 24 octobre 1941 relatif aux payements par virement de compte de la solde et des indemnités d'un montant net supérieur à 3.000 fr. (p. 426).

Arrêté du 12 juillet 1941 portant remise gracieuse de débet (p. 426).

Arrêté portant retrait de fonctions (personnels civils extérieurs) (p. 426).

Liste (suite) des bénéficiaires de citations accordées par les autorités de l'armée de terre homologuées après revision et donnant droit au port de la nouvelle Croix de guerre 1939-1940 (pagination spéciale, c. c. 821 à 836).

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Arrêté du 14 janvier 1942 portant concession de logement (p. 427).

Arrêté du 16 janvier 1942 accordant la reconnaissance par l'Etat à deux écoles techniques privées (p. 427).

Arrêté du 28 janvier 1942 créant une école pratique de commerce et d'industrie de garçons à Toulouse (p. 427).

Arrêté portant relèvement de fonctions (beaux-arts) (p. 427).

Secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Décret n° 222 du 26 janvier 1942 portant modification du salaire des auxiliaires temporaires de service de l'administration centrale (p. 427).

Décret n° 223 du 26 janvier 1942 portant modification du salaire des auxiliaires temporaires de bureau de l'administration centrale (p. 427).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêtés portant nomination d'administrateurs provisoires (p. 427).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêté déterminant les conditions auxquelles devront répondre l'établissement, le fonctionnement et l'alimentation des circuits de secours et de sécurité (rectificatif) (p. 430).

Arrêté portant retrait du mandat d'un administrateur d'union régionale de sociétés de secours des ouvriers et employés des mines (rectificatif) (p. 430).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Décret n° 5478 du 31 décembre 1941 conférant la personnalité civile au comité d'organisation de la manutention dans les ports maritimes et autorisant cet organisme à percevoir une cotisation sur les entreprises qui lui sont affiliées (p. 430).

Arrêté conférant l'honorariat (services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones) (p. 430).

Tableau d'avancement de l'administration centrale des postes, télégraphes et téléphones pour 1942 (p. 430).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêté nommant un ordonnateur secondaire (p. 430).

Arrêté portant nomination de juges de paix (p. 431).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Décision du comité permanent d'organisation professionnelle des banques, entreprises et établissements financiers (p. 431).

Avis relatif au tirage des obligations de la caisse d'amortissement 4 1/2 p. 100 1929, dont l'amortissement doit être réalisé à l'échéance du 1er avril 1942 (p. 432).

Avis de tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1941 (p. 432).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décision C. 11, du 22 janvier 1942, du répartiteur chef de la section du charbon (p. 431).

LOIS

LOI n° 142 du 29 janvier 1942 tendant à fixer les cadres du personnel du centre national de la recherche scientifique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — En dehors des emplois de directeur et de directeur adjoint, créés par la loi du 10 mars 1941, les cadres du personnel administratif titulaire des services centraux du centre national de la recherche scientifique sont fixés ainsi qu'il suit:

Trois chefs de bureau.

Un agent comptable.

Trois sous-chefs de bureau.

Huit rédacteurs principaux et rédacteurs.

Un caissier.

Dix commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité.

Art. 2. — Les traitements attachés aux emplois énumérés à l'article 1er sont égaux aux traitements des agents de même grade de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Toutefois, les traitements du directeur et du directeur adjoint, ainsi que celui de l'agent comptable, sont fixés par décret contresigné par le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

Art. 3. — Indépendamment du personnel indiqué à l'article 1er ci-dessus, le directeur du centre national de la recherche scientifique est autorisé à faire appel à des employés, dans la limite des crédits spéciaux inscrits chaque année, à cet effet, au budget du centre et dans les conditions prévues pour les auxiliaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Art. 4. — Le personnel technique des services centraux du centre national de la recherche scientifique, ainsi que le personnel administratif et le personnel technique des laboratoires et services extérieurs qui dépendent directement de cet établissement, notamment le personnel du groupe des laboratoires de Bellevue, sont exclusivement du personnel recruté sur contrat, ou du personnel à salaire journalier, ou du personnel ouvrier à salaire régional.

Art. 5. — A titre transitoire, les agents titulaires du personnel administratif des services centraux et des personnels administratif et technique du groupe de laboratoires de Bellevue occupant actuellement les emplois ci-après conserveront jusqu'à extinction leurs fonctions et leur statut dans la limite des effectifs suivants:

I. — SERVICES CENTRAUX

Personnel administratif.

Cinq sténodactylographes.
Un brigadier.
Un agent du service intérieur.

II. — SERVICES EXTÉRIEURS

A. — *Personnel administratif.*

Un chef de section.
Un rédacteur.
Quatre sténodactylographes (dont un du cadre latéral).
Trois agents permanents.
Une femme de service (cadre latéral).

B. — *Personnel technique.*

Un chef de service.
Deux contremaîtres.
Trois assistants.
Trois dessinateurs.
Un ouvrier (cadre latéral).

Art. 6. — Des décrets pris sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse fixeront, conformément aux dispositions de la loi du 14 septembre 1941, les statuts des personnels qui font l'objet de la présente loi et les conditions de rémunération des agents visés à l'article 4.

Art. 7. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à celles de la présente loi, qui sera publiée au *Journal officiel* et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 29 janvier 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,
JÉRÔME CARCOPINO.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loges) de la franc-maçonnerie.

(3e additif.)

Les présentes listes ont été établies d'après les premiers relevés des tableaux de 1920 à 1940: elles portent mention des adresses, fonctions et professions indiquées sur les documents des loges au moment de l'inscription de l'intéressé.

Peuvent figurer parmi ces listes des membres des sociétés secrètes qui ont démissionné depuis leur inscription ou qui se trouvent décédés.

Les secrétariats d'Etat devront faire connaître à la présidence du conseil les fonctions actuelles occupées par les fonctionnaires dont les noms figurent sur ces listes.

Grand Orient de France (suite).

Gerard (Emile-Victor), instituteur, rue Vauban, Bougie (Algérie), 3e, L.'. « Etoile du Sahel » de Bougie, Vén.'. en 1936-1937, Secrét.'. en 1934-1935.

Gerard (Frank), directeur d'usine, 8, rue de Montessuy, Paris (7e), 18e, L.'. « Arts et Métiers » de Paris, Ch.'. « L'Avenir » de Paris.

Gerschun (Boris), docteur en droit, 51, boulevard Bauséjour, Paris (16e), L.'. « La Russie libre » de Paris, Vén.'. en 1939.

Gervaise (Alcide-Léon), bibliothécaire à la bourse du travail, 1, rue du Château-d'Eau, Paris (10e), 3e, L.'. « France maçonnique » de Paris, L.'. « Union fraternelle », Hon.'. en 1927.

Gervaise (Joseph-Alexandre-Gabriel), inspecteur primaire, Fort-de-France, 18e, L.'. « Droit et Justice ».

Ghanime (Emile), chef comptable à la Compagnie des tramways, à Antioche (Turquie) et Damas (Syrie), 18e, L.'. « Orient et Occident réunis » de Damas.

Ghilhain (Jean), directeur au Congo belge, Léopoldville, 18e, L.'. « Les Amis philanthropes » de Bruxelles.

Ghilini (Joseph-Pierre), commissaire divisionnaire de 1re classe du cadre local de la police de Madagascar, Orat.'.

Gibault (Georges), industriel en bois, rue de Concy, Monigeron (Seine-et-Oise), 3e, L.'. « Union philanthropique » de Saint-Denis, L.'. « Danton », Fond.'. en 1928.

Gibert (Toussaint), pharmacien, Mogador (Maroc), 3e, L.'. « La Nouvelle Tamusiga » de Mogador, Vén.'. en 1934-1935-1936.

Gilardin (Henri), employé d'octroi, rue du Lavoir, Valenton (Seine-et-Oise), L.'. « Les Réformateurs unis » de la Garenne, Hon.'. en 1934.

Giliolì (René), plâtrier peintre, Grenoble (Isère), L.'. « Le Réveil de la Montagne et les Amis du Haut-Jura réunis » de Saint-Claude, 3e, Gt.'. d'Am.'.

Gillardet (Emile), capitaine, 64e régiment d'artillerie, Casablanca, boulevard de la Gare, 3e, L.'. « Le Phare de la Chaouïa » de Casablanca, L.'. « France-Maroc », Fond.'.

Gilles (Paul), rue Mandapers prolongée, Alès (Gard), L.'. « Réveil des Cévennes » d'Alès, Trés.'. en 1934.

Gillet (Joseph), employé de la mairie, route de Lavaux, à Pontarlier (Doubs), 3e, L.'. « Amitié, Progrès » de Pontarlier, Hon.'. en 1934.

Gillet (Louis), employé des chemins de fer de l'Etat, retraité, 31, rue Mayolin, Levallois-Perret (Seine), L.'. « Thémis » de Caen, 3e, Hon.'. en 1936.

Gillet (Paul-Emmanuel-Alexandre), chef de bataillon en retraite, hôtel des Postes, Nice (Alpes-Maritimes), 18°, L.'. « Philosophie cosmopolite », Ch.'. « Bienfaisance et Vrais Amis réunis ».

Giorgi (Antoine), brigadier des douanes retraité, 124, chemin des Roucas-Blancs, Marseille, 3°, L.'. « Vérité, Réforme » de Marseille, Hon.'. en 1933.

Giorgi (René), ingénieur des arts et métiers, hôtel Monlogis, 26, rue des Batignolles, Paris (17e), 18°, Ch.'. « L'Avenir » de Paris.

Giovanni (Stamati-Evangelo), boucher, le Caire (Egypte), 18°, L.'. « Le Nil », Ch.'. « Le Nil ».

Girard (Henri-Othenin), administrateur de sociétés, 5, route de Pierrefitte, Saint-Denis, 3°, L.'. « Aristide-Briand » de Paris, Fond.'.

Girard (Louis), comptable, 7, rue Bénédit, Marseille, 3°, L.'. « Réunion des Amis choisis » de Marseille, Orat.'. Adjt.'. en 1921.

Girard (Victor-Eugène), chef de bataillon en retraite, 63, rue Ponsardin, à Reims (Marne), 30°, L.'. « Sincérité » de Reims.

Girerd (Victor), agriculteur, Landrais (Charente-Maritime), 3°, L.'. « L'Union parfaite » de la Rochelle, Hon.'. en 1934.

Golay (Charles-Alfred-Edouard), colon, 7, avenue Ismail-Dubos, Tunis, 3°, L.'. « Nouvelle Carthage et Salammbô réunies » de Tunis, Hon.'. en 1934.

Goldreigner (David), docteur, 9, rue d'Angleterre, Tunis, 33°, L.'. « Nouvelle Carthage et Salammbô réunies » de Tunis, V.'. d'hon.'.

Gomichon (Maxime-Louis-Auguste), villa « Lorraine », 10, rue du Bois-Savary, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), 30°, L.'. « Le Trait d'Union », Hon.'. en 1926, C.'. Ph.'. « Paix et Union », Ch.'. « Paix et Union ».

Gongakis (Chariloss), négociant, Corfou (Grèce), 18°, L.'. « Le Phénix », Ch.'. « Le Phénix ».

Gontier (André-Raymond), négociant, porte-rue de la Barette, 458, Amiens (Somme), 18°, L.'. « Picardie », Ch.'. « Picardie ».

Gosselin (Georges-Léon), violoniste, 62, route de Saint-Leu, Deuil (Seine-et-Oise), 3°, L.'. « Le Progrès », de Paris, L.'. « Art et Science », Fond.'.

Gotte (Marie-André), avocat, 3°, L.'. « Les Disciples d'Hiram » de Pointe-à-Pitre, officier de loge.

Gouet (Léon-Alix), commis des P. T. T., rue Rœderer, Reims, 3°, L.'. « Union de Belleville » de Paris, Hon.'. en 1934.

Gougaud (Antoine-Léon), directeur général des postes, à Dakar, 3°, L.'. « Etoile occidentale » de Dakar, Vén. en 1937.

Gouge (Charles-Albert), ingénieur, 85, rue de la Convention, Paris (15e), L.'. « Unité maçonnique » de Paris, L.'. « Paris » de Paris, Fond.'. en 1926.

Goulard, 9, place de Strasbourg, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), L.'. « Propagation de la Vraie Lumière » de Tarbes, Vén.'. en 1928-29.

Gourbeyre (Emile), ingénieur des ateliers d'Orléans, 28, rue de l'Ecole-Normale, à Orléans (Loiret), 3°, L.'. « Etienne-Dolet » d'Orléans, Secr.'. en 1934-36.

Gourbeyre (Régis), employé de mairie, cité Vaudroit, 24, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 18°, L. « Les Philanthropes Arvernes », Ch.'. « Les Philanthropes arvernes ».

Gourdin (Alix-Emile), agent d'assurances, assistant, plantation, Saïgon (Cochinchine), 3°, L.'. « Réveil de l'Orient et Fervents du Progrès réunies » de Saïgon, 2e Surv.'.

Gouriiau (Ernest-Frédéric), professeur au lycée de Constantine, 33°, L.'. « Cirta », Hon.'. en 1932, C.'. Ph.'. « Cirta », Ch.'. « Cirta ».

Gouirot (Jacques), négociant exportateur, 5, rue Saulnier, Paris (9e), 18°, L.'. « Les Frères unis inséparables » de Paris, Ch.'. « L'Avenir » de Paris.

Gout (Ernest-Louis-José), propriétaire, 41, boulevard Carabacel, Nice, 3°, L.'. « En Avant » de Montélimar, L.'. « Maçons réunis », Hon.'. en 1935.

Goutines (Louis-Jean), géomètre, 47, boulevard Feart, à Dinard (Ille-et-Vilaine), 3°, L.'. « Aurore sociale » d'Alfortville, Hon.'. en 1933.

Gouygou (Etienne-Philippe-Armand), pharmacien, les Quatre-Routes (Lot), 18°, L.'. « La Fraternité », Ch.'. « Les Cœurs réunis ».

Graeve (Eugène), ex-député, 18°, L.'. « Paix » de Pointe-à-Pitre.

Grail (Paul), employé de commerce, Agadir (Maroc), 3°, L.'. « Atlantide » d'Agadir, Trés.'. en 1935.

Grandclément (Gustave-Aimable), minotier, 4, rue des Deux-Princesses, Besançon (Doubs), 18°, L.'. « Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies », Hon.'. en 1932.

Grange (Antoine-Jean), serrurier à Marennes (Charente-Maritime), 18°, L.'. « L'Union rétablie » de Marennes.

Grange (Antonin), architecte expert, 13, rue Praire, à Saint-Etienne (Loire), 3°, L.'. « Les Elus » de Saint-Etienne, Ch.'. « Les Elus » de Saint-Etienne.

Gras (Auguste), ingénieur du service vicinal en retraite, Gap (Hautes-Alpes), 3°, L.'. « Amis des Hautes-Alpes » de Gap, Hon.'. en 1935.

Gras (Fidèle), chef cantonnier, Gap (Hautes-Alpes), 3°, L.'. « Les Amis des Hautes-Alpes » de Gap, Hon.'. en 1934.

Gratreaud (Georges), principal au collège, Saumur (Maine-et-Loire), 3°, L.'. « La Démocratie » de Rochefort-sur-Mer, Hon.'. en 1934.

Grebin (Roger-Alphonse), inspecteur, police judiciaire, 15, rue André-Theuriet, Chazel (Haute-Savoie), 3°, L.'. « L'Espérance » de Bourg-la-Reine, Secr.'.

Grelet (Alexandre-Sévère), employé de mairie retraité, L.'. « Droit et Justice », Surv.'. Adj.'.

Greslier (Jean), restaurateur négociant, Vichy, 3°, L.'. « La Cosmopolite » de Vichy, servant, Pte.'. Etend.'. en 1939.

Gresse (Just), employé des travaux publics, L.'. « Les Disciples d'Hiram » de Pointe-à-Pitre, 3°, officier de loge.

Grime (Jules), conducteur de travaux, postes, télégraphes et téléphones, Beaumont-les-Valence (Drôme), 18°, L.'. « Les Amis de la Vérité » de Lyon, Ch.'. « Val.'. de Lyon ».

Gripari (Georges), ingénieur civil, 6, rue Mizon, Paris (15e), 18°, Ch.'. « L'Avenir » de Paris.

Griveaud (Ludovic-Jean-Paul-Claude), ingénieur civil, Chantenay (Loire-Inférieure), 30°, L.'. « Paix et Union », Ch.'. « Paix et Union », C.'. Ph.'. « Paix et Union ».

Gros (Charles-Antoine), employé des P. T. T., contrôleur adjoint, boulevard P.-Morgan, à Aix-les-Bains (Savoie), 3°, L.'. « L'Intimité » d'Aix-les-Bains, officier de loge.

Grosjean-Maupin (Emile), receveur des finances, 56, boulevard des Invalides, Paris (7e), 3°, L.'. « Science et Travail » de Paris, L.'. « Persévérance » de Paris, Hon.'. en 1932.

Grosskop (Joseph), secrétaire général de la chambre de commerce de Palestine, 9, rue Javuch-Télariev, Syrie, 3°, L.'. « Barkai » de Jaffa, 2e Surv.'. adjt.'.

Grossmann (Elie), docteur en droit, 52, rue de Sèvres, Paris (7e), L.'. « Aristide Briand » de Paris, Fond.'.

Grosval (Alfred), négociant en perles précieuses, 8, rue de Logelbach, à Paris (17e), 3°, L.'. « Evolution économique et Hommes réunis » de Paris, L.'. « Aristide Briand », Fond.'.

Grouber (Alexandre), avocat, professeur aux facultés de droit, 7, rue de la Motte-Picquet, Paris (15e), 3°, L.'. « Fraternité » de Paris, L.'. « Etoile du Nord » de Paris, Fond.'.

Groult, restaurateur, buffet de la gare, Tourcoing (Nord), Trés.'.

Grunberg (Sigismond), bijoutier, 9, rue Cadet, à Paris (9e), 18°, L.'. « Unité maçonnique », Ch.'. « Unité maçonnique ».

Gruglass (Aaron), employé, 8, rue Fazerberg, Jaffa-Tel-Aviv (Syrie), 3°, L.'. « Barkai » de Jaffa, Hosp.'.

Guatel (Marc-René), directeur, hospice civil, Fort-de-France (Martinique), 30°, L.'. « Droit et Justice » de Fort-de-France.

Guenardeau (Pierre), architecte, 31, rue de la Tour, Paris (16e), L.'. « Aristide Briand » de Paris, Fond.'.

Guenaut, comptable, Saint-Quentin (Aisne), 3°, Hon.'. en 1933.

Guerard (Lucien-Henri-Joseph), directeur des établissements Martignies, à Agde (Hérault), 18°, L.'. « Emancipation brayonne », Ch.'. « La Réunion des Amis choisis ».

Guerin (Euriste), courtier, 553 West, 184 th. Street, à New-York (U. S. A.), 18°, L.'. « Atlantide » de New-York.

Guerin du Cayla (de) (Maurice-Félix), conseiller de justice militaire, juge d'instruction auprès du tribunal militaire permanent de Tunis, Saïgon, 3°, L.'. « Cirta » de Constantine, Orient de Saïgon, Orient de Paris, Gd.'. Exp.'., 2e Surv.'.

Guerrero (Jacquin), comptable, Casablanca (Maroc), 18°, L.'. « Etoile », Hon.'. en 1938, Ch.'. « Etoile ».

Gueutal (Pierre), professeur, Orléans (Loiret), 18°, L.'. « Les Maçons réunis » de Sidi-Bel-Abbès.

Gugenheim (Léon), négociant, conseiller de commerce extérieur, Caracas (Venezuela), 18°, L.'.. « Unité maçonnique », Ch.'. « Clémente amitié ».

Guibert (Camille-Xavier-François), officier d'administration du génie, Rabat (Maroc), 3°, L.'. « Eveil Berbère » de Fez, Gd.'. Exp.'., 2e Surv.'.

Guibert (Jules), inspecteur des chemins de fer de l'Etat, 3, rue Liard, Paris (14e), 30°, L.'. « Amitié de Paris », Ch.'. « L'Avenir » de Paris.

Guilbaud (Arthur), retraité, Saint-Cézaire (Charente-Maritime), 3°, L.'. « La Liberté » de Cognac, Hon.'. en 1935.

Guilbert (Raymond), chef d'orchestre, 48, rue Saint-Lambert, à Paris (15e), 3°, L.'. « Arts et Science » de Paris, Fond.'. en 1925.

Guilhermet (Charles), professeur d'agriculture honoraire, Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), 33°, L.'. « Avenir du Chablais » de Thonon-les-Bains.

Guillaume (Paul-Alexandre), employé des contributions directes, 69, rue Monge, à Paris (5e), 3°, L.'. « Jérusalem écossaise » de Paris, Hon.'. en 1934.

Guillemart (Emile), Vitry-les-Reims (Marne), Go.'. Hon.'. en 1928.

Guillet (Edmond-Constant-Gustave), chef de district principal des chemins de fer de l'Etat, 23, route de Paris, à Caen, 33°, L.'. « L'Humanité » de Lisieux, Vén.'. en 1937-1938-1939.

Guillon (Pierre-Osiris), dessinateur à Genève (Suisse), 18°, L.'. « Fraternité », Ch.'. « Fraternité ».

Guillou (Charles-Edmond-Robert-Joseph), chef de fabrication, 26, rue de Châteaudun, à Petit-Quévilly (Seine-Inférieure), 18°, L.'. « La Persévérance couronnée », Ch.'. de la Val.'. de Rouen.

Guilloud (Claudius), lieutenant d'active, 2, rue des Marchands, Colmar (Haut-Rhin), L.'. « Fidélité » de Colmar, L.'. « Bienfaisance et Amitié » de Lyon, Fond.'. en 1922.

Guinand (Alfred), instituteur honoraire, 10, avenue Ph.-Ducros, Chauffailles, L.'. « Le Réveil charolais » de Paray-le-Monial, Vén.'. en 1939.

Guineaudeau (Henri), dessinateur industriel, Tananarive, 18°, L.'. « Travail et Perfection » d'Angers, Hon.'. en 1936.

Guinzbourg (Beuzion), ingénieur, 14, rue Hatikvak, Jaffa-Tel-Aviv (Syrie), L.'. « Barkai » de Jaffa, 2e Surv.'.

Guiter (Jean), professeur à l'école primaire supérieure, professeur d'histoire et de géographie, Aubenas (Ardèche), L.'. « Amis des Hautes-Alpes » de Gap, officier de loge.

Guyenet (Ferdinand-Jules-Alzire-Zacharie), chef de bataillon retraité, 20, rue Gorlier, Pont-du-Las, à Toulon (Var), 3°, L.'. « Inséparables du Progrès » de Paris, Hon.'. en 1931.

Habib-Faddoul (Georges), avocat, Djouniets (Liban), Beyrouth, 3° L.'. « Kasrouan » de Harissa (Syrie), Vén.'.

Haddad (Elias), tailleur, Malhaka-Zahle (Liban), 18°, L.'. « Etoile du Liban ».

Hadjadi (Abraham), notaire à Constantine (Algérie), 18°, L.'. « Bélisaire ».

Hagenauer (Philippe), industriel, fabricant de couleurs, 43, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine, 3°, L.'. « Aristide-Briand » de Paris, L.'. « Evolution économique et Hommes libres réunis » de Paris, 1er Surv.'. en 1936-1937, Fond.'. de la L.'. « Aristide-Briand ».

Hallet (Georges), inspecteur général d'assurances, 5, square Châtillon, à Paris (14e), 18°, L.'. « Droit et Justice » de Paris, Ch.'. « Les Amis bienfaisants et Vrais Amis réunis » de Paris.

(A suivre.)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 213 du 26 janvier 1942 portant retrait de la nationalité française.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Vu la loi du 22 juillet 1940 relative à la revision des naturalisations;

Vu les avis de la commission de revision des naturalisations en date des 2, 3 et 4 octobre 1941, 19 et 22 novembre 1941,

Décrétons:

Art. 1er — La qualité de Français est retirée à:

BOCCALETTI (Alexandre), maçon, né le 20 août 1889 à Livourne (Italie), demeurant à Toulon (Var), 7, rue du Noyer, naturalisé Français par décret du 5 août 1932, publié au *Journal officiel* du 14 août 1932, et RUGGIERO (Corina), épouse du précédent, née le 11 décembre 1888 à Livourne (Italie), demeurant à Toulon (Var), 7, rue du Noyer, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Aldo, né le 15 février 1920 à Livourne (Italie); 2° Marisa, née le 20 juillet 1922 à Livourne (Italie); 3° Antonio-Jean-Louis, né le 19 juin 1926 à Marseille (Bouches-du-Rhône); 4° Marie-Jeanne-Monique-Pierrette, née le 15 décembre 1930 à Brignoles (Var), Français par la naturalisation des parents.

GARBOGNO (Jules), manœuvre, né le 28 mars 1902 à Karvin (Tchécoslovaquie), demeurant à Lyon (Rhône), 93, avenue Sidoine-Appolinaire, naturalisé Français par décret du 24 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 5 mai 1940.

CATELLA (Attilio-Bernardo), mouleur, né le 20 août 1888 à Camandona (Italie), demeurant à Nogent-sur-Marne (Seine), 24, rue Agnès-Sorel, naturalisé Français par décret du 12 mars 1930, publié au *Journal officiel* le 23 mars 1930.

CODONESU (Maurice), mineur, né le 13 février 1893 à Villaputzu (Italie), demeurant à la Mure (Isère), 58, Prés-les-Moines, naturalisé Français par décret du 18 septembre 1929, publié au *Journal officiel* le 29 septembre 1929.

FAMILIARI (Antoine), manœuvre, né le 28 octobrre 1902 à Pontidattilo (Italie), demeurant à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), 125, rue P.-Painlevé, naturalisé Français par décret du 26 novembre 1933, publié au *Journal officiel* le 3 décembre 1933, et CREA (Françoise), épouse du précédent, née le 13 janvier 1905 à Melito (Italie), demeurant à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), 135, rue P.-Painlevé, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Fortunato, né le 10 novembre 1930 à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), Français par déclaration souscrite le 2 décembre 1932, enregistrée au ministère de la justice le 25 janvier 1933, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

LEDER (Humbert-Lino), terrassier, né le 27 août 1904 à Posina (Italie), demeurant à Grigny (Seine-et-Oise), Grande-Rue, naturalisé Français par décret du 18 juin 1937, publié au *Journal officiel* le 27 juin 1937, et GAICHER (Virginie), épouse du précédent, née le 6 avril 1902 à Posina (Italie), demeurant à Grigny (Seine-et-Oise), Grande-Rue, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Gildo-Joseph, né le 6 février 1930 à Athis-Mons (Seine-et-Oise), Français par déclaration souscrite le 15 mai 1935, enregistrée au ministère de la justice le 9 octobre 1935, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

NAJMAN (Moszek), maroquinier, né le 17 septembre 1920 à Okunew (Pologne), demeurant à Paris, 20, rue Vincent, naturalisé Français par décret du 7 décembre 1938, publié au *Journal officiel* le 18 décembre 1938.

PANEK (Jean), mécanicien agricole, né le 16 mars 1904 à Prague (Tchécoslovaquie), demeurant à Meknès (Maroc), actuellement en résidence surveillée à Bou-Denib (Maroc), naturalisé Français par décret du 22 octobre 1929, publié au *Journal officiel* le 10 novembre 1929, et ZEMANOVA (Marie), épouse du précédent, née le 9 janvier 1910 à Indaia-Bieslav (Tchécoslovaquie), demeurant à Meknès (Maroc), 1, rue de Verdun, Française par son mariage, et leurs enfants: 1° Arlette, née le 22 mars 1928 à Meknès (Maroc); 2° Robert, né en septembre 1910 à Meknès (Maroc), Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

PILAT (Eugenjuss), aide-chimiste, né le 1er septembre 1912 à Koszyce (Pologne), ayant demeuré à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 2, rue Gambetta, actuellement employé au groupement forestier de Cabanac (Gironde), naturalisé Français par décret du 8 octobre 1937, publié au *Journal officiel* le 17 octobre 1937.

PILON (Luca), manœuvre, né le 5 mai 1902 à San Paolo (Brésil), demeurant à Conques (Aude), naturalisé Français par décret du 14 mai 1940, publié au *Journal officiel* le 19 mai 1940, et PICCOLO (Maria), épouse du précédent, née le 15 octobre 1914 à Portugruaro (Italie), demeurant à Conques (Aude), naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Irène, née le 6 mai 1939 à Conques (Aude), Française par la naturalisation des parents.

PIZEN (Charles), tailleur, né le 24 mai 1892 à Lublin (Russie), ayant demeuré à Paris, 105, avenue Parmentier, naturalisé Français par décret du 22 décembre 1937, publié au *Journal officiel* le 2 janvier 1938, et SCHIEBER (Sarah-Rebecca), épouse du précédent, née le 18 août 1904 à Rezy (Russie), ayant demeuré à Paris, 105, avenue Parmentier, et leurs enfants: 1° Georges-Marcel, né le 19 avril 1926 à Paris, Français par déclaration souscrite le 10 décembre 1926, enregistrée au ministère de la justice le 25 février 1927, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil; 2° Jacqueline, née le 1er avril 1939 à Paris, Française par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

PRAGER (Moïse-Bir), gérant de restaurant, né le 3 juillet 1901 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 21, rue de Trévise, naturalisé Français par décret du 19 janvier 1939, publié au *Journal officiel* le 29 janvier 1939, et GOLSTEIN (Dora), épouse du précédent, née en 1898 à Otwock (Pologne), demeurant à Paris, 21, rue de Trévise, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Hélène, née le 5 janvier 1927 à Paris, Française par déclaration souscrite le 21 juin 1927, enregistrée au ministère de la justice le 26 août 1927, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil; 2° Paul, né le 22 novembre 1932 à Paris, Français par déclaration souscrite le 6 février 1933, enregistrée au ministère de la justice le 29 mai 1933, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

RAINHERTZ (Berek), chapelier, né en 1893 à Jarnovice (Pologne), demeurant à Paris, 8, rue des Nonnains-d'Hyères, naturalisé Français par décret du 30 mars 1938, publié au *Journal officiel* le 10 avril 1938, et SCHMIDT (Blouma dite Florette), épouse du précédent, née le 28 janvier 1893 à Blumhanski (Russie), demeurant à Paris, 8, rue des Nonnains-d'Hyères, naturalisée Française par le même décret, et leur fils, Charles, né le 28 juillet 1918 à Paris, Français par déclaration souscrite le 31 décembre 1926, enregistrée au ministère de la justice le 10 mars 1927, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

RODEANO (Jean-Marius), maçon, né le 29 juillet 1902 à Pozzuolo (Italie), demeurant à Sarcelles (Seine-et-Oise), 17, avenue Massenet, naturalisé Français par décret du 25 décembre 1929, publié au *Journal officiel* le 5 janvier 1930, et CEGLARSKA (Dominika), épouse du précédent, née le 7 mai 1908 à Dabie (Pologne), demeurant à Sarcelles (Seine-et-Oise), 17, avenue Massenet, Française par son mariage, et leurs enfants: 1° Geneviève, née le 17 septembre 1928 en Allemagne, Française par application de l'article 1er (4°) de la loi du 10 août 1927; 2° Serge-Sylvain-Louis, né le 12 janvier 1939 à Sarcelles (Seine-et-Oise), Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

RUBINSZTEJN (Mojzesz), coiffeur, né le 25 décembre 1898 à Varsovie (Pologne), ayant demeuré à Paris, passage du Moulin, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 17 septembre 1937, publié au *Journal officiel* le 26 septembre 1937, et SZERSZEN (Estera), épouse du précédent, née le 30 juin 1903 à Varsovie (Pologne), ayant demeuré à Paris, 9, passage du Moulin, actuellement sans domicile connu, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Héna, née le 12 décembre 1925 à Varsovie (Pologne), Française par la naturalisation des parents; 2° Mayer, né le 24 août 1928 à Paris; 3° Anna, née le 4 juin 1931 à Paris, Français par déclaration souscrite le 26 décembre 1931, enregistrée au ministère de la justice le 18 février 1932, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

SGORLON (Aurelio), terrassier, né le 9 octobre 1908 à Chions (Italie), demeurant à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), 26 *bis*, rue Diderot, naturalisé Français par décret du 2 mai 1940, publié au *Journal officiel* le 12 mai 1940.

JAWORSKI (Maria-Antonina), veuve TYCHONOWYCZ, née le 6 juin 1898 à Schodnica (Pologne), ayant demeuré à Varennes-les-Nevers (Nièvre), cité de Vauzelles, 25, avenue des Chênes, actuellement domiciliée à Nantes (Loire-Inférieure), naturalisée Française par décret du 1er mars 1934, publié au *Journal officiel* le 11 mars 1934, et ses enfants: 1° Jean, né le 29 octobre 1921 à Boryslaw (Pologne); 2° Julien, né le 4 octobre 1923 à Laka (Pologne); 3° Joseph, né le 27 avril 1926 à Laka (Pologne); 3° Joseph, né le 27 avril 1926 à Laka (Pologne); 4° Héléna, née le 23 octobre 1932 à Varennes-les-Nevers (Nièvre), Français par la naturalisation des parents; 5° Sophie, née le 30 août 1936 à Varennes-les-Nevers (Nièvre), Française par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

ALVAREZ (Ventura), ouvrier d'usine, né le 25 octobre 1909 à Puentenuevo (Espagne), ayant demeuré à Paris, 2 *bis*, rue Pégoud, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 4 mai 1932, publié au *Journal officiel* le 15 mai 1932.

TILLIG (Luisa-Frieda), femme BENOFFI, née le 17 septembre 1893 à Berlin (Allemagne), demeurant à Vigneux-sur-Seine (Seine-et-Oise), 55, rue de la Gare, naturalisée Française par décret du 4 avril 1928, publié au *Journal officiel* le 15 avril 1928.

BRUYNEEL (Joseph-Gérard), étudiant en médecine, né le 8 février 1914 à Aerecle (Belgique), demeurant à Dieppe (Seine-Inférieure), 20, rue Claude-Groulard, naturalisé Français par décret du 24 août 1939, publié au *Journal officiel* le 3 septembre 1939.

BRZOZOVSKY (David), gérant de société commerciale, né le 14 octobre 1894 à Kalouschine (Pologne), demeurant à Paris, 60, rue Saint-Antoine, naturalisé Français par décret du 4 novembre 1930, publié au *Journal officiel* le 16 novembre 1930, et BRAKALARZ (Ita), épouse du précédent, née le 10 mars 1896 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, 60, rue Saint-Antoine, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Fanny, née le 29 mars 1921 à Paris, Française par déclaration souscrite le 14 avril 1926, enregistrée au ministère de la justice le 22 juillet 1926, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

DI NIRO (Angiolino), ajusteur, né le 1er avril 1915 à Ferrazzano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 10, rue de l'Ouest, naturalisé Français par décret du 26 janvier 1938, publié au *Journal officiel* le 30 janvier 1938.

HEROLD (Fridolin-Auguste-Joseph), régisseur de films, né le 17 avril 1906 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), demeurant à Paris, 157, rue de Rome, naturalisé Français par décret du 28 octobre 1937, publié au *Journal officiel* le 14 novembre 1937.

NIKOLAIEFF (Tamara), née le 1er juillet 1909 à Irkoutsk (Russie), ayant demeuré à Bordeaux (Gironde), 1, impasse des Argentiers, naturalisée Française par décret du 3 février 1933, publié au *Journal officiel* le 12 février 1933.

OCHSHORN (Alexandre), ingénieur, né le 9 février 1912 à Winiatynce (Pologne), ayant demeuré à Lille (Nord), 109, rue Barthélemy-Delespaul, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 31 juillet 1937, publié au *Journal officiel* le 8 août 1937.

PLATSCHEK (Paul), administrateur de sociétés, né le 23 novembre 1890 à Prague (Tchécoslovaquie), ayant demeuré à Paris, 46, quai Louis-Blériot, naturalisé Français par décret du 30 mars 1939, et GOLDMANN (Gertrude-Régina), épouse du précédent, née le 27 février 1905 à Hambourg (Allemagne), ayant demeuré à Paris, 46, quai Louis-Blériot, naturalisée Française par le même décret.

ROSSI (Jules-Joseph), manœuvre, né le 7 mai 1900 à Bergame (Italie), demeurant à Alfortville (Seine), 14, rue du Port-à-l'Anglais, naturalisé Français par décret du 11 octobre 1933, publié au *Journal officiel* le 22 octobre 1933.

VALLE (Ferdinand), tuilier, né le 25 avril 1915 à Cenate-d'Argon (Italie), demeurant à Pargny-sur-Saulx (Marne), naturalisé Français par décret du 4 août 1939, publié au *Journal officiel* le 13 août 1939.

ZALKINDE (Georges), ingénieur, né le 19 mai 1896 à Saint-Pétersbourg (Russie), ayant demeuré à Paris, 20, rue de la Bienfaisance, naturalisé Français par décret du 18 janvier 1938, publié au *Journal officiel* le 6 février 1938.

BALKAS (Alexandre), né le 9 septembre 1916 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris, 39, rue de Trévise, naturalisé Français par décret du 15 décembre 1938, publié au *Journal officiel* le 25 décembre 1938.

BAUM (Max), masseur, né le 21 mars 1894 à Bacharach (Allemagne), demeurant à Limoges (Haute-Vienne), 44, rue Gay-Lussac, naturalisé Français par décret du 15 janvier 1939, publié au *Journal officiel* le 29 janvier 1939, et son fils, Edgar, né le 13 octobre 1922 à Hilbringen (Allemagne), Français par la naturalisation de son père.

BONA (Giovanni-Battista), représentant de commerce, né le 18 septembre 1893 à Bellogna (Italie), ayant demeuré à Toulon (Var), 13, rue de l'Orangerie, naturalisé Français par décret du 17 octobre 1931, publié au *Journal officiel* le 25 octobre 1931, et ZANI (Jeanne), épouse du précédent, née le 16 août 1896 à Genève (Suisse), ayant demeuré à Toulon (Var), 13, rue de l'Orangerie, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Ermelinda, née le 12 février 1923 à Buttogna (Italie); 2° Ferdinand-Jacques-Antoine, né le 28 mars 1927 à Toulon (Var), Français par la naturalisation des parents.

BORGNIS (Louis-Aritodemo), chauffeur, né le 25 octobre 1902 au Trait-Monteux (Suisse), demeurant à Franclens (Haute-Savoie), naturalisé Français par décret du 12 janvier 1928, publié au *Journal officiel* le 22 janvier 1928.

CORTINOVIS (Joseph), maçon, né le 9 septembre 1904 à Bracca-de-Costa (Italie), demeurant à Oyonnax (Ain), rue Pasteur, naturalisé Français par décret du 26 décembre 1936, publié au *Journal officiel* le 3 janvier 1937.

FAGGI (Louis), maroquinier, né le 20 mai 1898 à Campi-Bisenzio (Italie), demeurant à Champigny-sur-Marne (Seine), 38, rue du Clos-Bellot, naturalisé Français par décret du 8 avril 1930, publié au *Journal officiel* le 20 avril 1930.

FUKS (Fiszel), tailleur, né le 23 août 1911 à Tuszyn (Pologne), demeurant à Paris, 53, rue de Montreuil, naturalisé Français par décret du 18 février 1935, publié au *Journal officiel* le 24 février 1935, et PEZNER (Rachel), épouse du précédent, née le 19 décembre 1910 à Paris, y demeurant, 53, rue de Montreuil, devenue Française à sa majorité, par application de l'article 4 de la loi du 10 août 1927, et leur enfant, Michel, né le 4 avril 1933 à Paris, Français par application de l'article 1er (3°) de la loi du 10 août 1927.

FUKS (Joseph-Majer), tailleur, né le 22 juin 1914 à Tuszyn (Pologne), demeurant à Paris, 23, rue Richard-Lenoir, naturalisé Français par décret du 6 mai 1937, publié au *Journal officiel* le 16 mai 1937, et MOSZKOWICZ (Ruchla-Laja), épouse du précédent, née le 3 avril 1914 à Tuszyn (Pologne), demeurant à Paris, 23, rue Richard-Lenoir, devenue Française sur réclamation de la nationalité du mari, souscrite avant le mariage, célébré le 9 avril 1940 (art. 8 nouveau de la loi du 10 août 1927).

KONTORSZCZYK (Jacob), né le 30 août 1910 à Prouzany (Russie), demeurant à Pantin (Seine), 9, rue Etienne-Marcel, naturalisé Français par décret du 6 novembre 1933, publié au *Journal officiel* le 11 novembre 1933.

LODI (Zeno-Jules), manœuvre, né le 19 octobre 1921 à Borgo Franco (Italie), ayant demeuré à Lyon (Rhône), 6, impasse Jouhet, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 2 mai 1940, publié au *Journal officiel* le 12 mai 1940.

ALPANI (Olga), veuve LODI, née le 2 novembre 1902 à Carrara San Stefano (Italie), demeurant à Lyon (Rhône), 6, impasse Jouhet, naturalisée Française par décret du 2 mai 1940, publié au *Journal officiel* le 12 mai 1940, et ses enfants: 1° Rose, née le 10 septembre 1924 à Poggio Rusco (Italie); 2° Marcel-Angelo, né le 28 février 1929 à Billy-Montigny (Pas-de-Calais), Français par la naturalisation de la mère.

OSTROVSKI (Franciszek), ouvrier d'usine, né le 28 novembre 1900 à Olkuch (Pologne), demeurant à la Machine (Nièvre), naturalisé Français par décret du 5 janvier 1939, publié au *Journal officiel* le 15 janvier 1939, et SKUBIS (Stanislawa-Marianna), épouse du précédent, née le 9 janvier 1905 à Olkuch (Pologne), demeurant à la Machine (Nièvre), naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, Josette-Danuta, née le 2 janvier 1931 à Montbard (Côte-d'Or), Française par déclaration souscrite le 4 avril 1935, enregistrée au ministère de la justice le 11 juillet 1938, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

PERDIKI (Elisée-Adolphe-Adrien), employé de banque, né le 8 octobre 1890 à Samos (Grèce), demeurant à Paris, 41, rue Vital, naturalisé Français par décret du 28 décembre 1938, publié au *Journal officiel* le 8 janvier 1939, et KARAZISSI (Héro), épouse du précédent, née en 1893 à Dédé-Agatch (Turquie), demeurant à Paris, 41, rue Vital, naturalisée Française par le même décret.

REVERBERI (Angelo), manœuvre, né le 9 mai 1885 à Cavriago (Italie), demeurant à Argenteuil (Seine-et-Oise), 108, boulevard Jean-Allemane, actuellement interné au camp surveillé d'Aincourt, naturalisé Français par décret du 27 novembre 1936, publié au *Journal officiel* le 6 décembre 1936, et ALVISI (Maria), épouse du précédent, née le 6 mai 1899 à Cadé (Italie), demeurant à Argenteuil (Seine-et-Oise), 108, boulevard Jean-Allemane, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Spartaco, né le 31 janvier 1921 à Cadé (Italie); 2° Noria, née le 11 juin 1922 à Villa Cade (Italie), Français par la naturalisation des parents.

RIESE (Walther), né le 30 juin 1890 à Berlin (Allemagne), ayant demeuré à Lyon (Rhône), 61, cours Gambetta, naturalisé Français par décret du 9 juin 1937, publié au *Journal officiel* le 20 juin 1937, et PATAKY (Rosa-Irma-Bertha), épouse du précédent, née le 15 mars 1892 à Berlin (Allemagne), ayant demeuré à Lyon (Rhône), 61, cours Gambetta, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Renée, née le 2 juillet 1916 à Wiesbaden (Allemagne); 2° Béatrice-Sulamith, née le 22 septembre 1917 à la Haye (Hollande), Françaises par la naturalisation des parents.

ROSIANU (Joseph-Alexandre), né le 26 août 1895 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Paris, 11, rue des Feuillantines, naturalisé Français par décret du 25 mai 1939, publié au *Journal officiel* le 4 juin 1939.

SAMET (Salomon), industriel, né le 29 octobre 1891 à Cracovie (Pologne), demeurant à Paris, 8, rue Murillo, naturalisé Français par décret du 25 avril 1928, publié au *Journal officiel* le 6 mai 1928.

SKOWRONEX (Elie), tailleur, né le 29 juillet 1896 à Kalueszyn (Pologne), demeurant à Paris, 16, rue de Montmorency, naturalisé Français par décret du 3 juin 1930, publié au *Journal officiel* le 15 juin 1930, et SZTAJNER (Liba), épouse du précédent, née le 15 décembre 1899 à Nikolaïef (Russie), demeurant à Paris, 16, rue de Montmorency, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Maurice, né le 11 janvier 1930, à Paris, Français par la naturalisation des parents; 2° Raymond, né le 5 mai 1932, à Paris; 3° Roseline, née le 11 septembre 1940, à Paris, Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

SZYMSON (Boris), ingénieur, né le 1er novembre 1906 à Vilna (Pologne), ayant demeuré à Paris, 18, rue Violet, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 12 janvier 1933, publié au *Journal officiel* le 22 janvier 1933, et NADEL (Rebecca), épouse du précédent, née le 16 juillet 1906 à Vilna (Pologne), ayant demeuré à Paris, 18, rue Violet, actuellement sans domicile connu, devenue Française par son mariage le 1er octobre 1938, sur réclamation de la nationalité du mari (art. 8 de la loi du 10 août 1927).

TELLO (Angel-Quérubin), ouvrier boulanger, né le 1er octobre 1885 à Navajas (Espagne), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne), 30, rue traversière Saint-Georges, naturalisé Français par décret du 11 février 1938, publié au *Journal officiel* le 20 février 1938, et TORMO (Maria de la Conception), épouse du précédent, née le 9 décembre 1889 à Alfarnaci (Espagne), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne), 30, rue traversière Saint-Georges, naturalisée Française par le même décret.

TUYSSUSIAN (Loutvik), manœuvre, né le 17 juillet 1904 à Merzifoun (Arménie), ayant demeuré à Alfortville (Seine), 32, rue de la Station, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 27 mars 1930, publié au *Journal officiel* le 6 avril 1930.

VALVE (Joseph), né le 26 mars 1918 à Servian (Hérault), y ayant demeuré, résidant actuellement à Alès (Gard), devenu Français par sa participation volontaire aux opérations de recrutement par application de l'article 3, alinéa 4 de la loi du 10 août 1927.

BERARD (Eugène-François), charpentier, né le 9 mars 1887 à Givisiez (Suisse), demeurant à Monnetier-Mornex (Haute-Savoie), naturalisé Français par décret du 19 février 1929, publié au *Journal officiel* le 3 mars 1929, et sa fille, Rosine, née le 26 août 1913 à Corminbœuf (Suisse), demeurant à Filliages (Haute-Savoie), Française par la naturalisation du père.

BINELLI (Vittorio-Louis), manœuvre, né le 23 mars 1896 à Susa (Italie), demeurant à Ollioules (Var), quartier de la Courtine, naturalisé Français par décret du 17 juillet 1928, publié au *Journal officiel* le 29 juillet 1928, et son épouse, PANE (Françoise), née le 29 mars 1896 à Léonforte (Italie), demeurant à Ollioules (Var), quartier de la Courtine, et ses enfants: 1° Joseph-Antoine-Edouard, né le 19 avril 1922 à Ollioules (Var); 2° Marie-Jeanne-Appoline, née le 22 juin 1924 à Ollioules (Var); 3° Françoise-Antoinette, née le 29 novembre 1926 à Ollioules (Var), Français par la naturalisation du père; 4° Pascal-Louis, né le 9 juillet 1931 à Toulon (Var); 5° Marie-Rose, née le 2 juillet 1930 à Ollioules (Var), Français par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

MORALES (Rosario), femme BOSCHENRIETHER, née le 25 février 1908 à la Union (Espagne), demeurant à Toulon (Var), traverse Maurique, n° 3, devenue Française par son mariage, le 19 mai 1936, sur réclamation de la nationalité du mari (art. 8 de la loi du 10 août 1927).

CATERINA (Luigi), manœuvre, né le 13 avril 1900 à Corato (Italie), demeurant à Grenoble (Isère), rue de Lorraine, n° 6, naturalisé Français par décret du 24 avril 1940, publié au *Journal officiel* le 5 mai 1940, et LASTELLA (Rosa), épouse du précédent, née le 23 décembre 1900 à Corato (Italie), demeurant à Grepo-

ble (Isère), rue de Lorraine, n° 6, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Maria, née le 30 novembre 1925 à Grenoble (Isère); 2° Grazia, née le 1er juin 1927 à Grenoble (Isère); 3° Francisco, né le 24 septembre 1928 à Corato (Italie); 4° Félicie, née le 1er septembre 1934 à Grenoble (Isère); 5° Anna, née le 18 août 1936 à Grenoble (Isère), Français par la naturalisation des parents.

CROSSASSO (Louis-Victor), né le 8 juillet 1927 à Paris, ayant demeuré à la Trinité (Alpes-Maritimes), Français par déclaration souscrite le 11 avril 1940, enregistrée au parquet de la Seine le 16 décembre 1940, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

DABROWSKI (Wolf-Lajb), tailleur artisan, présumé né en 1911 à Wlaclawek (Pologne), demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, n° 123, naturalisé Français par décret du 5 mai 1937, publié au *Journal officiel* le 16 mai 1937, et KRZAK (Ides), épouse du précédent, née le 22 septembre 1921 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, n° 123, devenue Française sur réclamation de la nationalité du mari, souscrite avant le mariage, célébré le 14 septembre 1940 (art. 8 nouveau de la loi du 10 août 1927).

DORN (Moïse-Wolf), étalagiste, né le 29 mars 1920 à Slupca (Pologne), demeurant à Poitiers (Vienne), rue Saint-Fortunat, n° 4, naturalisé Français par décret du 28 septembre 1939, publié au *Journal officiel* le 1er octobre 1939.

FULIN (Romano), ouvrier d'usine, né le 18 août 1889 à Polcenigo (Italie), demeurant au Syndicat (Vosges), à la Plaine-Fleurie, naturalisé Français par décret du 3 février 1933, publié au *Journal officiel* le 12 février 1933, et COSNO (Maria), épouse du précédent, née le 26 novembre 1899 à Harpen (Allemagne), demeurant au Syndicat (Vosges), à la Plaine-Fleurie, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Joseph, né le 11 janvier 1922 à Polcenigo (Italie); 2° Aldo, né le 5 décembre 1925 à Guéret (Creuse), Français par la naturalisation des parents.

GOBAT (Gaston-Robert), ajusteur mécanicien, né le 15 novembre 1898 à Moutier (Suisse), demeurant à Villefranche-sur-Saône (Rhône), lieu de la Croix-Fleurie, naturalisé Français par décret du 9 mars 1939, publié au *Journal officiel* le 19 mars 1939, et ROSSERO (Louise-Clotilde), épouse du précédent, née le 4 février 1901 à Turin (Italie), demeurant à Villefranche-sur-Saône (Rhône), lieu de la Croix-Fleurie, naturalisée Française par le même décret.

GUASP (Gabriel), coupeur en chaussures, né le 7 avril 1908 à Palma (Espagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 78, boulevard Chave, naturalisé Français par décret du 27 juin 1928, publié au *Journal officiel* le 8 juillet 1928.

GUIDI (Ido), ouvrier d'usine, né le 2 mars 1888 à Tomba (Italie), demeurant à Entraigues (Vaucluse), naturalisé Français par décret du 12 février 1933, publié au *Journal officiel* le 19 février 1933, et URBINATI (Jeanne-Marie), épouse du précédent, née le 29 septembre 1897 à Montelabate (Italie), naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Onélia-Angela-Rosa, née le 19 octobre 1918 à Montecchio (Italie); 2° Alféa-Nina, née le 19 juillet 1920 à Entraigues (Vaucluse); 3° Eléonore-Zina, née le 24 juillet 1926 à Entraigues (Vaucluse), Françaises par la naturalisation des parents.

JOFFO (Rouman), coiffeur, né le 15 mai 1890 à Biechenkovicci (Russie), demeurant à Paris, rue Marcadet, n° 61, naturalisé Français par décret du 26 mars 1938, publié au *Journal officiel* le 3 avril 1938, et MARKOFF (Anna), épouse du précédent, née le 25 mars 1894 à Elisabethgrad (Bulgarie), demeurant à Paris, rue Marcadet, n° 61, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Madeleine, née le 11 février 1915 à Paris; 2° Henri, né le 15 août 1916 à Paris; 3° Albert, né le 28 décembre 1917 à Paris; 4° Esther, née le 18 septembre 1924 à Paris, Français par déclaration souscrite le 2 janvier 1926, enregistrée au ministère de la justice le 16 mars 1926, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil; 5° Maurice, né le 6 mars 1929 à Paris, Français par déclaration souscrite le 22 mars 1929, enregistrée au ministère de la justice le 17 août 1929, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 6° Joseph, né le 2 avril 1931 à Paris, Français par déclaration souscrite le 6 novembre 1931, enregistrée au ministère de la justice le 11 mars 1932, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927.

ARSLAN (Moïse), aide-monteur électricien, né en 1904 à Ak-Hissar (Turquie), ayant demeuré à Paris, 44, rue Lamartine, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 4 décembre 1937, publié au *Journal officiel* le 12 décembre 1937.

LOPEZ (Antonio), chauffeur de chaudière, né le 21 avril 1898 à Aguilas (Espagne), demeurant à Saint-Etienne (Loire), 14, rue A.-Thierry, naturalisé Français par décret du 3 décembre 1935, publié au *Journal officiel* le 15 décembre 1935, et LARDIN (Maria de la Conception-Carmela-Antonia), épouse du précédent, née le 15 juillet 1902 à Mazzaroy (Espagne), demeurant à Saint-Etienne (Loire), 14, rue A.-Thierry, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Anna, née le 9 octobre 1930 à Saint-Etienne (Loire), 2° Louis, né le 11 mars 1933 à Saint-Etienne (Loire), Français par la naturalisation des parents.

MINETTI (Giuseppe), laitier, né le 5 juin 1906 à Paesana (Italie), demeurant à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), quartier des Platanes, naturalisé Français par décret du 18 mai 1938, publié au *Journal officiel* le 29 mai 1938.

AGULLANA (James), ébéniste, né le 21 août 1879 à Villaber (Espagne), demeurant à Paris, 45, rue de Montreuil, naturalisé Français par décret du 1er mai 1928, publié au *Journal officiel* le 13 mai 1928.

D'AMORE (Giuseppe), manœuvre, né le 21 août 1890 à Andria (Italie), demeurant à Arras (Pas-de-Calais), chemin de l'Etang, naturalisé Français par décret du 27 septembre 1937, publié au *Journal officiel* le 3 octobre 1937, et ZINGARELLI (Maria-Pasquale), épouse du précédent, née le 11 janvier 1894 à Minervino-Murge (Italie), demeurant à Arras (Pas-de-Calais), chemin de l'Etang, naturalisée Française par le même décret et leurs enfants: 1° Nunzia, née le 16 mai 1923 à Andria (Italie); 2° Addolorata, née le 3 janvier 1925 à Arras (Pas-de-Calais); 3° Michelina, née le 9 mai 1929 à Arras (Pas-de-Calais); 4° Jacob, né le 30 septembre 1930 à Arras (Pas-de-Calais); 5° Michel, né le 23 décembre 1932 à Arras (Pas-de-Calais); 6° Rosa, née le 1er octobre 1935 à Arras (Pas-de-Calais), Français par la naturalisation des parents.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 26 janvier 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Conseil d'Etat.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, président du conseil d'Etat,

Vu la loi du 11 septembre 1941 relative au concours pour la nomination d'auditeurs de 2e classe au conseil d'Etat, ensemble le décret du même jour portant règlement du concours ouvert au titre de ladite loi;

Vu la loi du 18 décembre 1940 sur le conseil d'Etat;

Vu le procès-verbal du jury du concours de l'auditorat en date du 28 janvier 1942,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés auditeurs de 2e classe au conseil d'Etat:

MM. Nicolay (Pierre), Gaudet (Michel).

Art. 2. — Le vice-président du conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 29 janvier 1942.

JOSEPH BARTHÉLEMY.

Commission de revision du code de procedure civile.

Par arrêté en date du 28 janvier 1942, pris en application du décret du 23 juillet 1934, M. Dauban, administrateur de la 2e division de la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, est désigné pour faire partie de la commission de revision du code de procédure civile, en remplacement de M. Luquet, démissionnaire.

Greffiers.

Par arrêté en date du 27 janvier 1942, pris en application de la loi du 16 juillet 1930, M. Bonnard (Edmond-Louis-André), a été nommé greffier au tribunal de première instance de Bourgoin (Isère), à compter du 12 février 1942, en remplacement de M. Douillet, atteint par la limite d'âge.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 217 du 26 janvier 1942 relatif à la majoration des salaires des auxiliaires temporaires de bureau du ministère de l'intérieur.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 27 août 1930;

Vu le décret du 15 janvier 1937 et l'arrêté du 29 mars 1941 attribuant des suppléments temporaires au personnel auxiliaire temporaire de l'Etat;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 27 août 1930 est modifié de la manière suivante:

« *Art.* 1er. — Les salaires des auxiliaires temporaires de bureau de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'intérieur sont payés par journée de travail et fixés ainsi qu'il suit:

« Agents spéciaux:

« 1er échelon	42 fr.
« 2e échelon	40
« 3e échelon	38

« Agents spéciaux et auxiliaires temporaires proprement dits:

« 4e échelon	36 fr.

« Auxiliaires temporaires proprement dits:

« 5e échelon	34 fr.
« 6e échelon	32
« 7e échelon	30

« Aucun agent ne peut être promu à un échelon supérieur s'il ne compte au moins deux années de service dans l'échelon qu'il occupe ».

Art. 2. — Les nouveaux salaires fixés par le présent décret sont exclusifs de toute gratification ; aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être attribué aux agents auxiliaires temporaires que dans les limites et conditions fixées par un arrêté portant les signatures du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Art. 3. — La répartition des agents en fonctions au 1er août 1941 entre les échelons prévus à compter de cette date à l'article 1er ci-dessus sera effectuée d'après le tableau de concordance ci-après :

DÉSIGNATION des catégories de personnels.	SALAIRE ancien.	NOUVEAU salaire.
	francs.	francs.
Agents spéciaux....	36 »	42 » (1)
	33 »	40 »
	31 »	38 »
		36 »
Auxiliaires temporaires	30 50	36 »
	29 »	34 »
	27 »	32 »
	25 »	30 »

(1) Les auxiliaires appartenant actuellement à l'échelon de 36 fr. seront, suivant leur ancienneté, répartis par moitié entre les échelons de 40 et 42 fr.

Les nouveaux salaires fixés par le présent décret seront attribués aux agents suivant l'échelon auquel ils appartiennent ou auquel ils auront été versés par application du paragraphe précédent. Leur attribution ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leur nouveau salaire comptera du jour de leur dernière promotion, à l'exception des auxiliaires temporaires au salaire de 30 fr. 50 au 1er août 1941 dont l'ancienneté dans l'échelon de salaire de 36 fr. comptera du 1er août 1941.

Ces salaires sont exclusifs des suppléments temporaires institués par le décret du 15 janvier 1937 et l'arrêté du 29 mars 1941.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Art. 5. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et aura effet à compter du 1er août 1941.

Fait à Vichy, le 26 janvier 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Décret n° 221 du 26 janvier 1942 relatif à la majoration des salaires des hommes d'équipe auxiliaires temporaires du service intérieur du ministère de l'intérieur.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 19 juillet 1930;

Vu le décret du 15 janvier 1937 et l'arrêté du 29 mars 1941 attribuant des suppléments temporaires au personnel auxiliaire temporaire de l'Etat;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Décrétons :

Art. 1er. — Le décret du 19 juillet 1930 est modifié ainsi qu'il suit :

« *Art.* 1er. — Les salaires des hommes d'équipe auxiliaires temporaires sont payés par journée de travail et fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er août 1941 :

	francs.
« 1er échelon.....	34 »
« 2e —	33 25
« 3e —	32 50
« 4e —	31 75
« 5e —	31 »
« 6e —	30 50
« 7e —	30 »

« Aucun agent ne peut être promu à l'échelon supérieur s'il ne compte au moins deux années de service dans l'échelon qu'il occupe ».

Art. 2. — Les nouveaux salaires fixés par le présent décret sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être attribué aux hommes d'équipe auxiliaires temporaires que dans les limites et conditions fixées par un arrêté portant les signatures du secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Art. 3. — Il n'est apporté aucune modification à la répartition actuelle des agents entre les divers échelons. Les nouveaux salaires seront attribués aux intéressés selon leurs échelons respectifs.

L'attribution de ces nouveaux salaires ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leur nouveau salaire comptera du jour de leur dernière promotion.

Ces nouveaux salaires sont exclusifs des suppléments temporaires institués par le décret du 15 janvier 1937 et l'arrêté du 29 mars 1941.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et aura effet à compter du 1er août 1941.

Fait à Vichy, le 26 janvier 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Secrétariat général des anciens combattants.

ADMINISTRATION CENTRALE

Par arrêté en date du 5 janvier 1942, ayant effet dudit jour, ont été nommés à l'emploi de :

Commis d'ordre et de comptabilité de 3e classe.

Mme Champiot (S.).
Mlles Schiffmacher (C.)
Bauchet (S.).
Mmes Marcelot (A.).
Azema (C.).
Neef (Y.).

Commis d'ordre et de comptabilité stagiaire.

Mlle Beuchot (G.).
Mme Lesieur (M.).
Mlles Joly (R.).
Charra (A.).
Mme Daufouy (M.).
Mlles Pomiers (M.).
Pradels (T.).
Gontier (D.).
Marty (C.).
Launay (S.).
Mme Morin (M.-L.).
M. Brisset (G.).
Mlle Lepan (M.).
Mme Chotimlainsky (H.).
M. Bernard (P.).
Mlle Bourret (A.).
M. Kahn (H.-P.).
Mme Hazo (J.).
Mlle Nezée (R.).
M. Eclache (R.).
Mme Bisson (L.).
M. Beaumont (A.).
Mmes Vassal (G.).
Chaussende (C.).
MM. Weiss (J.).
Cabon (A.).
Carles (E.).
Mme Boissonnet (L.)
Mlle Ternat (M.-L.).
Mme Meriot (J.).
Mlle Hurel (M.).
Mmes Carlier (O.).
Chauvois (M.).
Mlles Gueguen (R.).
Fontaine (Y.).
Mmes Fortier (R.).
Locret (D.).
Mlle Marga (M.).
Mme Vanier (J.).
M. Levinson (C.).

Commis d'ordre et de comptabilité auxiliaire.

MM. Gaudin (P.).
Pilot (J.).
Gros (A.).
Mallègue (L.).
Beauxis-Aussalet (M.).
Catani (P.).
Mlles Gaillard (M.).
Lepan (F.).
Trenta (M.).
Viard (A.).
Petitot (G.).
Mme Renac (J.).
Mlle Ternat (O.).
Mme Levinson (J.).
M. Leblanc (M.).
Mmes Deyris (E.).
Pansard (H.).
Cheize (R.).
Mlle Touzet (N.)
MM. Hautcœur (E.)
Meriot (R.).
Collombier (M.).
Mlle Boulogne (M.).
Mmes Contant (J.).
Gette (C.).
Mlles Lacroix (M.-F.).
Brunher (M.-L.).
Erb (A.).
Mme Baussant (M.).
M. Rougeron (M.).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Remises de débets.

Par arrêtés en date du 23 décembre 1941, le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances a fait remise gracieuse :

1° Aux héritiers de M. Fournier (Georges-Henri), de la somme dont ils restent redevables sur le trop-perçu de 8.942 fr. 40 accusée par la feuille de décompte liquidant les premiers arrérages de la pension d'invalidité définitive n° 29515 et des majorations d'enfants y rattachées;

2° A Mme Boileau (Désirée-Marie-Félicité), veuve Chaillot, de la somme dont elle reste redevable sur celle de 5.295 fr. 60 qu'elle a indûment perçue en cumulant les pensions temporaires d'orphelins nos A 3676 et A 3677 et les majorations d'enfants (art. 19 de la loi du 31 mars 1919) nos 2389 et 2390;

3° A Mme Iault, veuve Buisson, de la somme dont elle reste redevable sur celle de 12.444 fr. 12 indûment perçue par son mari, à titre d'indemnité temporaire aux pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose;

4° A Mlle Laligue (Madeleine), de la somme dont elle reste redevable sur celle de 3.401 francs 10 que sa tutrice, Mme Perrot, veuve Laligue, a indûment perçue au titre de supplément spécial temporaire de sa pension temporaire d'orpheline n° 537144.

Ordonnateurs secondaires.

Par arrêté en date du 15 janvier 1942, la qualité d'ordonnateur secondaire du ministère de l'économie nationale et des finances a été conférée aux directeurs régionaux et départementaux du service général de contrôle économique, ainsi qu'aux chefs de service chargés de la partie occupée des départements des Basses-Pyrénées et de Saône-et-Loire.

Succursales de la Banque de France.

Par arrêté du conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques en date du 23 janvier 1942:

M. Laurent, directeur de la succursale de Versailles, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite et a été nommé directeur honoraire.

M. Rambault, directeur de succursale, a été nommé directeur de la succursale de Dijon, en remplacement de M. Lonchampt, décédé.

M. Pierre, directeur de la succursale d'Elbeuf, a été nommé directeur de la succursale de Valenciennes, en remplacement de M. Julien, admis à faire valoir ses droits à la retraite et qui a été nommé directeur honoraire.

M. Isoré, directeur de la succursale du Cateau, a été nommé directeur de la succursale de Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. Foucart, admis à faire valoir ses droits à la retraite et qui a été nommé directeur honoraire.

M. Touyeras, directeur de la succursale de la Roche-sur-Yon, a été nommé directeur de la succursale de Blois, en remplacement de M. Lecrivain, admis à faire valoir ses droits à la retraite et qui a été nommé directeur honoraire.

M. Le Sueur, directeur de la succursale de Castres, a été nommé directeur de la succursale de Carcassonne, en remplacement de M. Sourzac, admis à faire valoir ses droits à la retraite et qui a été nommé directeur honoraire.

M. Augustin (Jean-Pierre-Louis), chef du bureau auxiliaire de Tourcoing, a été nommé directeur de la succursale d'Elbeuf, en remplacement de M. Pierre.

M. Paré (Marcel-Albert), chef du bureau auxiliaire de Châtellerault, a été nommé directeur de la succursale de Cholet, en remplacement de M. Leroux, admis à faire valoir ses droits à la retraite et qui a été nommé directeur honoraire.

M. Barbet (René), chef du bureau auxiliaire de Lens, a été nommé directeur de la succursale du Cateau, en remplacement de M. Isoré.

M. Wattebled (Henri-Augustin), chef du bureau auxiliaire de Saint-Germain-en-Laye, a été nommé directeur de la succursale de la Roche-sur-Yon, en remplacement de M. Touyeras.

M. Duni (Martin-Charles), caissier principal de la succursale de Bordeaux, a été nommé directeur de la succursale de Cherbourg, en remplacement de M. Cassard, admis à faire valoir ses droits à la retraite et qui a été nommé directeur honoraire.

M. Gentils (Alfred-Louis), contrôleur principal de la succursale de Marseille, a été nommé directeur de la succursale de Castres, en remplacement de M. Le Sueur.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Décret n° 5353 du 24 décembre 1941 conférant la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 24 décembre 1941, rendu sur la proposition de l'amiral de la flotte, ministre de la défense nationale, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, par intérim, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les propositions du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

15e rég. d'infanterie alpine.

ROBERT (Louis-Augustin), soldat: agent de liaison dévoué et brave. Malgré la violence du feu de l'ennemi, a plusieurs fois rempli avec succès des missions périlleuses. A été très grièvement blessé, le 4 juin 1940, au cours de l'attaque sur Abbeville. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

21e rég. d'infanterie.

JONARD (Pierre), soldat: soldat brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 30 mai 1940, à Ferrières (Somme), en ravitaillant sa section en munitions sous un violent bombardement. A été cité.

50e rég. d'infanterie.

CARAMIGEAS (André-Thomas), soldat de 1re classe : soldat courageux et dévoué. A assuré le ravitaillement en munitions sous un bombardement intense d'artillerie et de chars en terrain particulièrement dangereux. Blessé une première fois, a continué à conduire sa chenillette vers un poste avancé où il a trouvé la mort. A été cité.

86e rég. d'infanterie.

BERNARD (Julien-Gabriel), aspirant: excellent chef de section d'engins, plein d'allant et d'une bravoure remarquable. Au combat du 19 juin 1940, à Rehainvillers, a dirigé avec calme et le plus grand mépris du danger, le tir de sa section d'engins, en infligeant des pertes sérieuses à l'ennemi. Est tombé glorieusement à son poste de combat, au cours de l'action. A été cité.

97e rég. d'infanterie alpine.

ARMINJON (Marie-François-Joseph), aspirant: jeune aspirant ayant porté au plus haut point le sentiment du devoir. Le 14 juin 1940, ayant reçu l'ordre de porter une partie de sa compagnie au Sud de l'Aube, s'est placé personnellement en arrière-garde au pont d'Anglure, pour protéger le passage de sa troupe. S'est maintenu à ce poste dangereux jusqu'à ce qu'il soit tué d'une balle à la tête tirée presque à bout portant. A été cité.

122e rég. d'infanterie.

JEAN (Camille-Auguste-Germain), adjudant-chef: sous-officier courageux et énergique. Le 3 juin 1940, à Teteghem, a bravement commandé sa section engagée dans une action violente couvrant le flanc droit de son bataillon complètement débordé. A trouvé une mort glorieuse au cours du combat. A été cité.

151e rég. d'infanterie.

MOREL (André-Robert), soldat: tireur d'élite au fusil-mitrailleur. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 20 mai 1940, à Condé-sur-Suippe, alors qu'il accomplissait sa mission après avoir arrêté l'ennemi en lui infligeant des pertes sévères. A été cité.

161e rég. d'infanterie de forteresse.

CARPENTIER (Jules-Etienne), caporal: gradé énergique et brave. Au cours des combats du 20 juin 1940, près de Méréville, a été blessé mortellement en assurant volontairement une liaison sous un violent tir d'armes automatiques. A été cité.

170e rég. d'infanterie.

HUGUET (Michel-Henri-Jean-Joseph) caporal: gradé brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 8 juin 1940, à Vic-sur-Ain, au cours d'un bombardement d'aviation ennemie. A été cité.

PATRIER (Georges-Alphonse), soldat de 1re classe: mitrailleur très brave, ayant fait l'admiration de tous par son courage et son mépris du danger. A trouvé une mort glorieuse face à l'ennemi, le 8 juin 1940, à Attichy (Oise). A été cité.

607e rég. de pionniers.

REBILLON (Paul-Georges), sergent: excellent sous-officier, ayant toujours fait preuve du plus grand mépris du danger. A été mortellement blessé, le 10 juin 1940, à son poste de combat, au Nord de Jonchery, alors qu'il encourageait ses hommes par son calme, allant d'un groupe à l'autre malgré le feu des mitrailleuses. A été cité

613e rég. de pionniers.

VINCENT (Etienne-André-Marie), sergent-chef: excellent sous-officier. A trouvé une mort glorieuse, le 21 juin 1940, au cours d'un combat aux environs de la Bresse. A été cité.

4e rég. de zouaves.

NOUSSE (Paul-Girard), sergent: sous-officier extrêmement courageux. A pris une part sérieuse au violent combat du 20 juin 1940, à Montrichard. Très grièvement blessé au cours de l'action, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

11e rég. de zouaves.

DUBREUIL (Alphonse-Maxim), sergent-chef, sous-officier d'un courage et d'un allant magnifiques. Le 27 mai 1940, sur le canal de Charleroi, a, comme chef de la section des engins, coopéré très efficacement à la défense de la position. Une partie de son personnel ayant été mis hors de combat, s'est rendu, malgré un bombardement d'une extrême violence, au P. C. du bataillon, pour y donner des renseignements précieux. A été tué glorieusement, peu après, à côté du mortier qu'il servait lui-même. A été cité.

8e bataillon de chasseurs à pied.

MERMILLOD-ANSELME (Pierre-Jacques-Louis), caporal : caporal secrétaire. A demandé volontairement à prendre le commandement d'un groupe de combat. A été mortellement blessé à son poste, le 15 mai 1940, à l'Herapel (Moselle). A été cité.

DUDOGNON (Raymond), chasseur: chasseur brave et dévoué qui, le 11 juin 1940, aux avant-postes, a montré le plus magnifique courage. Encerclé avec son groupe, a abattu à lui seul, trois ennemis à coups de fusil. Rentré dans les lignes a été deux jours plus tard grièvement blessé par éclat d'obus à son emplacement de combat. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

MONTEL (Julien-Michel), chasseur: chasseur brave et dévoué. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 12 mai 1940, à Rosbruck (Moselle). A été cité.

30e bataillon de chasseurs à pied.

RACCULA (Joseph), chasseur: chasseur d'une bravoure souriante, magnifique exemple d'allant pour ses camarades. A été mortellement blessé, le 18 juin 1940, à Sully-sur-Loire, en entraînant le demi-groupe qu'il commandait vers la position avancée qui lui avait été désignée. A été cité.

47e bataillon de chasseurs alpins.

DUPIN (Gustave-Jules), sergent : sous-officier courageux et énergique. Chargé de la défense d'un point d'appui particulièrement exposé, le 21 mai 1940, à Pinon, a su maintenir son groupe sur ses positions, malgré le feu meurtrier de l'ennemi. A été tué glorieusement à son poste de combat. A été cité.

LETHENET (Pierre-Camille), sergent: sous-officier courageux et plein d'allant: le 5 juin 1940, à Bourg-et-Comin, chargé, avec son corps, de la défense d'un point particulièrement bombardé par l'ennemi, s'y est maintenu, interdisant le passage à l'assaillant. A été tué glorieusement à son poste de combat. A été cité.

DAVID (Marcel-Adolphe-Henri), chasseur: chasseur brave et dévoué, volontaire pour le groupe franc de son bataillon. Le 21 mai 1940, à Pinon, après avoir porté secours, au péril de sa vie, à son commandant de compagnie blessé, a été tué glorieusement à son poste de combat. A été cité.

GAVARD (Jean-Joseph), chasseur: chasseur courageux et dévoué. A été tué glorieusement à son poste de combat, sous un tir de minen, à Pinon, le 23 mai 1940. A été cité.

GROS-DAILLON (Antoine), chasseur: chasseur courageux et discipliné. Après avoir participé à tous les combats livrés par son unité, sur l'Ailette et sur l'Aisne, a été mortellement blessé, le 14 juin 1940, à Maizières-la-Grande-Paroisse, au cours d'une ultime tentative de percée des lignes ennemies. A été cité.

MAULET (Marius), chasseur: chasseur courageux et dévoué. A été tué au cours du ravitaillement d'un point d'appui très exposé, le 21 mai 1940, à Pinon. A été cité.

RAMBAUD (Pierre), chasseur: chasseur courageux et animé du plus haut sentiment du devoir. Après avoir participé à tous les combats livrés par son unité sur l'Ailette et sur l'Aisne, a été mortellement blessé, le 14 juin 1940, à Maizières-la-Grande-Paroisse, au cours d'une ultime tentative de percée des lignes ennemies. A été cité.

SIMON-COTE (Noël-Félicien), chasseur: chasseur courageux et dévoué. Le 7 juin 1940, a combattu vaillamment à Boursault, sous un très violent bombardement, et a trouvé une mort glorieuse à son poste de combat. A été cité.

VEILLET (Lucien), chasseur: chasseur dévoué et courageux. A trouvé une mort glorieuse, le 24 mai 1940, à son poste de combat, au bois de Pinon, au cours d'un bombardement ennemi. A été cité.

53e bataillon de chasseurs alpins.

THIBAULT (Léon), sergent: excellent sous-officier, consciencieux, énergique et plein de sang-froid, n'a cessé de donner à son groupe, dans les Basses-Vosges, en Norvège et en Normandie, le plus beau des exemples. A été mortellement blessé à son poste de combat, le 12 juin 1940, à Pretot-Vicquemare (Seine-Inférieure). A été cité.

BIBOLET (Marc-Raymond), caporal: gradé calme et résolu. Le 10 juin 1940, après avoir contribué à maintenir l'ordre dans sa section lors d'un bombardement, à Biville-la-Baignarde, a été blessé mortellement en essayant de dégager son groupe attaqué par des chars ennemis. A été cité.

FROBERT (Joseph), chasseur de 1re classe: chasseur courageux et animé du plus haut sentiment du devoir. A été grièvement blessé, le 10 juin 1940, en rejoignant son poste de combat, à Biville-la-Baignarde. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

VIBERT (Marcel-Auguste), chasseur de 1re classe: chasseur ayant fait preuve en toutes circonstances de beaucoup d'allant et d'un dévouement à toute épreuve. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, à Biville-la-Baignarde, le 10 juin 1940. A été cité.

COLLET (Pierre-Alphonse-Georges), chasseur: chasseur aussi dévoué que courageux. Très grièvement blessé, le 10 juin 1940, à Biville-la-Baignarde, au cours d'une violente attaque ennemie, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

DEVOISIN (Jean-Georges-Joseph), chasseur: chasseur animé d'un beau courage, ayant fait preuve d'un dévouement à toute épreuve. A été mortellement blessé à son poste de combat, à Veulles-les-Roses. A été cité.

ESTEVE (Rémy-Jean-Marie), chasseur: chasseur discipliné et courageux. A trouvé la mort, le 7 juin 1940, à Abancourt, en sautant sur une mine, au volant de son camion, dans l'exécution de sa mission. A été cité.

GILLES (Jean-Baptiste-Marius), chasseur: excellent chasseur, doué de courage et de sang-froid. Le 10 juin 1940, à Biville-la-Baignarde, a eu une attitude exemplaire en faisant face à une attaque d'engins blindés. Très grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, a succombé sur place. A été cité.

JOSSERAND (François-Joseph), chasseur: chasseur courageux et dévoué. Très grièvement blessé à son poste de combat, à Biville-la-Baignarde, au cours d'une violente attaque ennemie, le 10 juin 1940, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

71e bataillon de chasseurs à pied.

COMTET (Henri-Victor-Marie), sergent-chef: jeune chef de section plein d'allant et d'entrain, d'un moral élevé, qui a toujours fait preuve d'un sang-froid remarquable. Exemple de courage pour tous, a été tué glorieusement, le 18 juin 1940, à Jareau (Loiret), alors que dans une attitude magnifique il s'opposait à un débarquement ennemi sur les rives de la Loire. A été cité.

HORY (Jean-Henri), sergent-chef: sous-officier de valeur, exemple de devoir et de bravoure. A été mortellement blessé à la tête de son groupe de combat, le 18 juin 1940, à Jargeau, en s'opposant d'une manière efficace au débarquement ennemi sur les rives de la Loire. A été cité.

BAYARD (Raymond-Marie-Joseph), sergent: sous-officier de valeur. Exemple de devoir et de bravoure. A, par son courage et son exemple personnel, maintenu ses hommes en place malgré un violent bombardement et des tirs d'infanterie ajustés. Très grièvement blessé à son poste de combat, le 8 juin 1940, au bois de Guerbigny (Somme), est mort des suites de ses blessures. A été cité.

D'AVOUT (Pierre-Marie-Charles), sergent: sous-officier de valeur, exemple de devoir et de bravoure. A été mortellement blessé à la tête de son groupe de combat, le 18 juin 1940, à Jargeau (Loiret), en s'opposant d'une manière efficace au débarquement ennemi sur les rives de la Loire. A été cité.

ROY (Georges-Eugène-Henri), sergent: sous-officier plein de courage et d'entrain. A, par sa bravoure et son exemple personnel, maintenu ses hommes en place malgré un violent bombardement et des tirs d'infanterie ajustés. Très grièvement blessé à son poste de combat, le 8 juin 1940, à Lignières (Somme), est mort des suites de ses blessures. A été cité.

MOLET (Armand-Lucien), chasseur: chasseur plein d'allant et de courage qui a fait preuve au cours des combats du 6 au 18 juin 1940 d'un mordant et d'une bravoure remarquables. Très grièvement blessé, le 18 juin 1940, à Jargeau (Loiret), est mort des suites de ses blessures. A été cité.

1er rég. d'infanterie coloniale.

LOUVEL (Pierre-Armand-Jean), caporal: gradé brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 14 juin 1940, à son poste de combat devant Livry-le-Perche. A été cité.

7e rég. d'infanterie coloniale.

RAPHANEAU (Maurice-Robert), caporal-chef: gradé d'un courage et d'un allant magnifiques. A fait preuve, au cours de l'attaque de positions ennemies, d'une remarquable bravoure. Est glorieusement tombé à la tête de son groupe, le 27 mai 1940, à Dury (Somme). A été cité.

BLANC (Henri), caporal: gradé plein d'allant et de courage. Le 27 mai 1940, à Dury (Somme), est tombé glorieusement à la tête de ses hommes qu'il entraînait à l'attaque des positions ennemies. A été cité.

HAUTBOIS (Eugène-Joseph-Marie), caporal: gradé brave et plein d'allant. A été tué glorieusement, le 27 mai 1940, à Dury (Somme), au moment où il se portait à l'attaque avec sa compagnie. A été cité.

PINTADO (Emile-Joachim), soldat: mitrailleur tireur. A accompli sa mission avec un calme et un dévouement admirables, malgré les vives réactions ennemies. A été tué glorieusement à son poste de combat, le 27 mai 1940, à Dury (Somme), sous un violent bombardement. A été cité.

43e rég. d'infanterie coloniale.

GUEGUAN (Roger), caporal-chef: gradé courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, le 24 mai 1940. A été cité.

24e rég. de tirailleurs sénégalais.

GRIOTTIER (Georges-Antoine), sergent-chef: sous-officier brave et dévoué. A été tué glorieusement au cours de l'attaque d'une position fortement défendue, le 24 mai 1940, à Aubigny (Somme). A été cité.

HOUDIE (Gaston-Marie), sergent: sergent de transmission brave et plein d'allant. A été tué glorieusement, le 24 mai 1940, à Aubigny (Somme), au cours de l'attaque d'une position fortement défendue. A été cité.

RIVES (Raymond-François-Jean), sergent: sous-officier de réserve courageux et calme. A été mortellement blessé, le 25 mai 1940, à Aubigny (Somme), au moment où il mettait un fusil-mitrailleur en position de tir pour faire face à une contre-attaque ennemie. A été cité.

ALRIVIE (Jean-Marie), soldat de 1re classe: soldat qui a montré depuis le début de la campagne les plus grandes qualités de courage et de dévouement, et qui s'est employé dans les circonstances difficiles à seconder inlassablement ses chefs. A été tué glorieusement, le 25 mai 1940, à Aubigny (Somme), au cours d'un bombardement d'avions ennemis. A été cité.

LACOSTE (Victor-André-Emile), soldat: éclaireur motocycliste courageux et dévoué. A participé à plusieurs patrouilles de contact au cours desquelles il a fait preuve d'initiative et d'audace, contribuant largement à la bonne exécution des missions confiées à son groupe. A trouvé une mort glorieuse, le 26 mai 1940, au cours d'un bombardement par avions alors qu'il exécutait une patrouille périlleuse. A été cité.

8e bataillon de chars de combat.

ROSIER (André-François), caporal: gradé d'un courage et d'un allant remarquables. Au cours des combats du 4 juin 1940, a pénétré largement dans le dispositif ennemi, détruisant sept pièces anti-chars et de nombreuses armes automatiques. A accompli entièrement sa mission au cours de laquelle il a été mortellement blessé. A été cité.

4e rég. de hussards.

MAILLAUD (Robert), maréchal des logis: sous-officier brave et énergique. Le 5 juin 1940, à Métigny, avec son groupe de combat, a fait face pendant plusieurs heures à une attaque de chars ennemis et ne s'est replié que sur ordre. Les 9 et 10 juin, à Venables, a pris part à la défense du village contre un ennemi très supérieur en nombre et a été grièvement blessé à son poste de combat. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

3e rég. de cuirassiers.

ROUSSEAU (Georges), cavalier: jeune soldat plein de courage et de sang-froid. A participé vaillamment à la défense d'un village où il se trouvait en panne avec son char. A trouvé une mort glorieuse au cours de l'action. A été cité

4e rég. de dragons portés.

CHOUPAULT (Louis-Henri-Albert), cavalier de 1re classe: conducteur d'A. M. R. calme et courageux. A été tué glorieusement en remplissant une mission de reconnaissance à Neuville-Saint-Waast, le 23 mai 1940. A été cité.

2e rég. de spahis algériens en marche.

BEN EDDINE MOHAMED, maréchal des logis: sous-officier modèle de conscience et de bravoure. Au combat de la Horgue, le 15 mai 1940, a servi un fusil-mitrailleur dont le tireur venait d'être tué, causant des pertes sensibles à l'ennemi. A été mortellement blessé d'une balle en plein front au cours d'un nouvel assaut de l'adversaire. A été cité.

12e groupement provisoire de cavalerie motorisée.

PREVOST (André), maréchal des logis: sous-officier chef de char, doué des plus belles qualités militaires et d'une haute conscience pro-

fessionnelle, d'un calme et d'un sang-froid au-dessus de tout éloge. Déjà blessé et cité antérieurement. A trouvé une mort glorieuse à son poste de combat, dans la journée du 8 juin 1940, à Nampteuil-sur-Maast (Aisne), en se portant avec sa fougue habituelle à l'attaque des lignes ennemies. A été cité.

23e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

BOURG (Emile), maréchal des logis: magnifique gradé d'une exemplaire bravoure. A trouvé une mort héroïque en faisant le coup de feu, le 8 juin 1940, à Xertigny, contre un ennemi très supérieur en nombre qui encerclait un village dont il assurait la défense. A été cité.

DE ROFFIGNAC (Roger-Robert-Elie-Bertrand), maréchal des logis: sous-officier ayant toujours montré l'exemple et fait preuve des plus belles qualités militaires. Est tombé mortellement blessé, le 18 juin 1940, au combat de Xertigny, alors qu'aux côtés de son chef d'escadrons, il essayait d'enrayer avec un courage farouche la ruée de l'ennemi contre le village qu'il défendait. A été cité.

BRILLOUX (André-Martial), cavalier: cavalier brave et dévoué. Au cours du combat du 18 juin 1940, à Xertigny, a fait preuve du plus beau courage en résistant avec une énergie farouche à l'assaut de l'ennemi. A été mortellement blessé en plein combat. A été cité.

16e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

VANIER-CAMMEN (Raoul), cavalier: le 15 mai 1940, malgré le bombardement intense de l'ennemi a, au moment de l'attaque, rempli sa mission de grenadier V. B. avec calme et sang-froid, donnant ainsi le plus bel exemple de courage et d'abnégation. A été tué glorieusement à son poste de combat. A été cité.

29e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

JOUIN (Emile), maréchal des logis: chef de groupe de mitrailleuses, aussi calme que courageux au feu. Le 16 juin 1940, à Lignières, a contribué avec beaucoup de hardiesse à la défense du village. Sous un tir très violent, a dirigé avec un remarquable sang-froid le feu de ses pièces, causant de sérieuses pertes à l'ennemi et donnant à tous un bel exemple d'abnégation. A été mortellement blessé par un éclat d'obus au cours de l'action. A été cité.

TALVAS (Jean-Mathurin), maréchal des logis: chef de groupe de mitrailleuses très brillant au feu. Le 16 juin 1940, à Lignières, a dirigé le feu de ses pièces avec un remarquable sang-froid, arrêtant plusieurs heures l'ennemi qui attaquait le village. Blessé très grièvement pendant le combat, a gardé, malgré un feu violent, le commandement de son groupe et ne s'est replié que sur ordre. Est mort quelques heures plus tard, des suites de ses blessures. A été cité.

REYNEY (Alfred), cavalier: agent de transmission motocycliste ayant toujours réalisé les liaisons, quel que soit le danger. Très grièvement blessé, le 20 juin 1940, alors qu'il portait des ordres par un itinéraire bombardé, n'a eu, malgré ses souffrances, que le souci de recommander à ses sauveteurs les plis urgents dont il était porteur. Est mort des suites de ses blessures. A été cité.

DUPRAT (René), cavalier: cavalier toujours volontaire pour toutes les missions dangereuses. A été tué glorieusement, le 16 juin 1940, à Evres (Ardennes), en couvrant le repli de son unité. A été cité.

39e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

REYNAUD (Joseph-Louis-Simon), brigadier-chef: observateur d'un groupe de commandement d'un sang-froid et d'un courage remarquables. A trouvé une mort glorieuse au cours d'une reconnaissance périlleuse, le 31 octobre 1939, à Rombas (Moselle), sous le feu à bout portant de l'ennemi. A été cité.

CHABAY (Jean-Pierre), cavalier: observateur d'un groupe de commandement. Est tombé glorieusement sous le feu de l'ennemi, le 31 octobre 1939, au bois de Manderen (Moselle), au cours d'une reconnaissance périlleuse. A été cité.

62e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

GUILLAUD (Marcel), cavalier de 1re classe: cavalier brave et dévoué qui s'était déjà fait remarquer par son calme et son attitude résolue. Conduisant, le 14 juin 1940, une voiture de liaison dans une région parcourue par de nombreux éléments ennemis, est tombé dans une embuscade à Pommeuse (Seine-et-Marne); a refusé de se rendre et a riposté de son mousqueton au tir des mitrailleuses ennemies, dont il a tué l'un des servants avant d'être mortellement blessé. A été cité.

74e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

LOPE-LOPEPE (Joseph), brigadier: gradé brave et énergique. A été mortellement blessé, le 11 septembre 1939, à Liederschiedt (Moselle), en défendant courageusement le poste qu'il commandait. A été cité.

ROUSSET (Emile), cavalier de 1re classe: agent de liaison qui a toujours fait preuve d'un grand courage et de dévouement. Très grièvement blessé, le 11 septembre 1939, au combat de Liederschiedt (Moselle), est mort des suites de ses blessures. A été cité.

BRUN (Pascal dit Camille), cavalier: soldat brave et dévoué. A été mortellement blessé, le 11 septembre 1939 à Liederschiedt (Moselle), lors de l'attaque du petit poste dont il faisait partie. A été cité.

303e rég. d'artillerie.

DOUSSET (Yves-Jean-Gilbert), brigadier: brigadier courageux et dévoué, plein d'initiative, avait une grande autorité sur ses hommes. Très grièvement blessé, le 8 juin 1940, à son poste de combat, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

374e rég. d'artillerie lourde sur voie ferrée.

MURBACH (Charles), canonnier: canonnier courageux. Le 7 juin 1940, conduisant la voiture de son capitaine chargé de la reconnaissance de la voie ferrée Soissons-Braine, a été rejoint par un détachement ennemi. N'hésitant pas un seul instant, a ouvert le feu et a refusé de se rendre. Très grièvement blessé au cours de ce combat inégal, est mort des suites de ses blessures. A été cité.

22e section d'infirmiers militaires.

CHABE (Henri), caporal à l'H. O. E. 2 n° 7: caporal infirmier ayant donné de nombreuses preuves de courage et de dévouement. A été tué glorieusement à son poste pendant le bombardement d'Evreux du 9 juin 1940. A été cité.

Décret n° 5548 du 21 octobre 1941 relatif au payement par virement de compte de la solde et des indemnités d'un montant net supérieur à 3.000 fr.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à la guerre et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu le décret du 10 janvier 1912 portant règlement sur la solde et les revues des troupes métropolitaines et les divers décrets qui l'ont modifié;

Vu le décret du 22 octobre 1940 fixant les conditions d'application de la loi du 22 octobre 1940 relative aux règlements par chèques et virements;

Vu l'article 55 de la loi du 25 février 1901 portant fixation du budget général de l'exercice 1901,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 21 *a* du décret du 10 janvier 1912 est modifié comme suit:

Le deuxième et le dernier alinéa de l'article susvisé sont remplacés par les suivants:

« La solde et les indemnités des militaires dont le montant mensuel net est supérieur à 3.000 fr. sont payées obligatoirement par virement de compte ou par titre de payement barré, soit à un compte courant postal, soit à un compte ouvert chez un comptable du Trésor, ou dans une banque, que les intéressés sont tenus de se faire ouvrir ».

. . . . . .

« Le payement par virement de compte ou par titre de payement barré de la solde et des indemnités aux parties prenantes autres que celles désignées ci-dessus peut être obtenu, à titre facultatif, sur demande comportant indication du compte à créditer, adressée par les intéressés au fonctionnaire chargé de l'ordonnancement de leur solde en ce qui concerne les militaires sans troupe ou au trésorier de leur corps en ce qui concerne les militaires des corps de troupe ».

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 21 octobre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat à la guerre,
Gl HUNTZIGER.

Remise de débet.

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 29 juin 1852 (art. 13), modifiée par la loi du 12 décembre 1940:

La section des finances, de la guerre, de la marine, de l'aviation et des colonies du conseil d'Etat entendue,

Arrêtent:

Article unique. — Il est fait remise gracieuse à la succession du sieur Raymond dit Jérémie, de la somme en capital et intérêts dont elle reste redevable au jour du présent arrêté en suite du débet de 109.301 fr. 90 mis à la charge du sieur Raymond en raison du préjudice causé à l'Etat par l'inexécution d'un marché de fourniture de viande au camp du Larzac, en 1937.

Fait à Vichy, le 12 juillet 1941.

Pour le général d'armée, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, et par délégation:

Le contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'armée, conseiller d'Etat, directeur général de l'administration de la guerre et du contrôle,
LACHENAUD.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Personnels civils extérieurs.

Par arrêté en date du 16 janvier 1942, sont relevés de leurs fonctions, en application de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, les personnels civils du secrétariat d'Etat à la guerre dont les noms suivent:

MM.
Jouve (Augustin), commis administratif.
Milliot (Auguste), aide-commis administratif.
Mme Terrier (Hortense), née Metraz, aide-commis administratif.
Pleinet (Auguste), ouvrier titulaire.
Rouly (Claudius), ouvrier titulaire.
Moreau (Jean), ouvrier titulaire.
Mme Prone (Thérèse), ouvrière auxiliaire.
Portes (Albert), ouvrier auxiliaire.
Volstroff (Marceau), ouvrier auxiliaire.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

Concessions de logement.

Par arrêtés en date du 14 janvier 1942:

Un logement de six pièces principales et de huit pièces accessoires est concédé, pour l'utilité du service, dans les bâtiments du palais de Chaillot, au conservateur du musée national des arts et traditions populaires.

Un logement de quatre pièces principales et quatre pièces accessoires est concédé, à titre gratuit, en raison des nécessités du service, dans les bâtiments du palais de Chaillot, au gardien chef du musée des monuments français.

Un logement de deux pièces principales et deux pièces accessoires est concédé, à titre gratuit, en raison des nécessités du service dans les bâtiments du palais de Chaillot, au gardien du musée des monuments français, chargé d'exécuter les rondes de nuit.

Ecoles techniques privées.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse en date du 16 janvier 1942, la reconnaissance par l'Etat a été accordée à:

L'école industrielle et commerciale (école Saint-Nicolas), 92, rue de Vaugirard, Paris.

L'école privée technique, commerciale et professionnelle Le Rebours, 16, boulevard Auguste-Blanqui, Paris.

Ecoles pratiques de commerce et d'industrie.

Par arrêté en date du 28 janvier 1942, une école pratique de commerce et d'industrie de garçons est créée à Toulouse (Haute-Garonne).

Beaux-arts.

Par arrêté en date du 21 janvier 1942, M. Plateau (Juste), surveillant chef à l'administration du Mobilier national, est relevé de ses fonctions, à dater du 15 novembre 1941, par application de la loi du 17 juillet 1940, et admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 15 février 1942.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA FAMILLE ET A LA SANTÉ

Décret n° 222 du 26 janvier 1942 portant modification du salaire des auxiliaires temporaires de service de l'administration centrale.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Décrétons:

Art. 1er. — La rémunération des auxiliaires temporaires du secrétariat d'Etat à la famille et à la santé (personnel de service) est fixée comme suit, à dater du 1er août 1941:

30 fr., 30 fr. 50, 31 fr., 31 fr. 75, 32 francs 50, 33 fr. 25, 34 fr.

Toutefois, la rémunération des agents âgés de moins de vingt ans est uniformément fixée à 28 fr. 50 par jour ouvrable.

Art. 2. — Les nouveaux salaires fixés par le présent décret sont exclusifs de toute gratification ainsi que des suppléments temporaires institués par le décret du 15 janvier 1937 et par l'arrêté du 29 mars 1941.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être attribué au personnel auxiliaire que dans les limites et conditions fixées par un arrêté signé par le secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Art. 4. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 26 janvier 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,
SERGE HUARD.

Décret n° 223 du 26 janvier 1942 portant modification du salaire des auxiliaires temporaires de bureau de l'administration centrale.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Décrétons:

Art. 1er. — Les émoluments et les échelons du personnel auxiliaire temporaire de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la famille et à la santé, sont fixés comme suit à dater du 1er août 1941:

1er échelon	42 fr.
2e échelon	40
3e échelon	38
4e échelon	36
5e échelon	34
6e échelon	32
7e échelon	30

Toutefois, la rémunération des auxiliaires âgés de moins de vingt ans est fixée à 28 fr. 50.

Art. 2. — Les auxiliaires appartenant, au 31 juillet 1941, à l'ancien échelon de 36 fr. seront répartis par moitié entre les échelons 40 et 42, l'échelon à 42 fr. étant réservé aux agents entrés dans l'administration avant le 1er octobre 1940, sans que la dépense totale pour l'ensemble du personnel dépasse celle qui résulterait de l'application du salaire moyen.

Art. 3. — Les nouveaux salaires fixés par le présent décret sont exclusifs de toute gratification ainsi que des suppléments temporaires institués par le décret du 15 janvier 1937 et par l'arrêté du 29 mars 1941.

Aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être attribué au personnel auxiliaire temporaire que dans les limites et conditions fixées par un arrêté signé par le secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

Art. 4. — L'attribution des nouveaux salaires ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leur nouvel échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Art. 6. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 26 janvier 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,
SERGE HUARD.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Administrateurs provisoires.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle.

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;

Vu le décret du 16 janvier 1941;

Vu l'impossibilité où se trouvent les dirigeants des entreprises ci-dessous d'exercer leurs fonctions,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés, pour les entreprises figurant au tableau ci-dessous, les

administrateurs provisoires dont les noms suivent :

M. Champion, 20 *bis*, rue La Boétie, à Paris, pour les entreprises :
Levy (Jules), 44 avenue de l'Opéra, à Paris;
Fernandez, 10, rue Royale, à Paris;
Tapis Persans Pardo, 21, rue Lavoisier, à Paris.

M. Chevallier (Gaston), 13, rue Cécile-Vallée, à Bourg-la-Reine, pour l'entreprise Becker, 7, avenue Gambetta, à Paris.
M. Chiny, 3, rue du Docteur-Goujon, à Paris, pour l'entreprise Davidovici, 21, rue Daubenton, à Paris.

M. Clavière, 55, avenue de Friedland, à Paris, pour les entreprises :
Holiner, 5, rue Isabey, à Paris;
Turin, 11, passage Verdeau, à Paris.

M. Daugreilh, 5, rue Hardy, à Versailles, pour les entreprises :
Janen, 9, rue Vallier, à Levallois-Perret;
Owstein, 68, rue Victor-Hugo, à Levallois-Perret.

M. Decaudin, 3, rue Le Verrier, à Paris, pour l'entreprise Miodowski, 16, rue de Turbigo, à Paris.
M. Delaunay, 21, avenue de Bonneuil, à la Varenne, pour l'entreprise Fierazen, 11, rue Brezin, à Paris.
M. Delaporte, 2, rue Louis-Ganne, à Paris, pour l'entreprise Stawkowski, 20, rue de Villeneuve, à Alfortville.
M. Delmas, 6 *bis*, rue Galvani, à Paris, pour l'entreprise Tapis Vidal, 3, 5, rue La Boétie, à Paris.

M. Delouvrier, 89, rue de Reuilly, à Paris, pour les entreprises :
Landstein, 159, rue du Château-des-Rentiers, à Paris;
Rochwarger, 289, rue de Charenton, à Paris;
Meubles massifs, 31, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Jacobson, 4, rue Claude-Tillier, à Charenton;
Bureaux Automatiques, 43, rue Gaston-Lauriau, à Montreuil (Seine);
Brandmann, 3, rue des Guillemites, à Paris.

M. Demangeot, 4, rue Valérien, à Asnières, pour les entreprises :
Rubinstein (Jules), 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Rubinstein (Jacob), 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Goldenberg, 84, rue de Charenton, à Paris.

M. Desjardin, 25, rue du Château, à la Varenne, pour les entreprises :
Unger, 410, avenue Herbillon, à Saint-Mandé;
Société industrielle d'art, 14, rue Crespin-du-Gast, à Paris;
Walter, 133, boulevard Voltaire, à Paris;
« Cardinet Mobilier », 145, avenue de Clichy, à Paris.

M. Desprez, 51, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, pour l'entreprise Vilentzik, 5, rue des Trois-Couronnes, à Paris.

M. Ducret, 10, rue Mayran, à Paris, pour les entreprises :
Feldmann, 81, rue Saint-Lazare, à Paris;
Simon, 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris.

M. Duchez, 4, avenue Courteline, à Paris, pour les entreprises :
Docks de la literie, 78, rue du Volga, à Paris;
Blonstein, 10, rue Henri-Chevreau, à Paris;
Styles, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. Duchiron, 14, passage Gatbois, à Paris, pour l'entreprise Lichtenstein, 36, rue Sibuet, à Paris.

M. de Dumont, 44, rue Jacob, à Paris, pour les entreprises :
Souhami (Benjamin), 24, place Vendôme, à Paris;
Souhami, 98, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris;
Seligmann, 23, place Vendôme, à Paris;
Baur, 32, rue La Boétie, à Paris.

M. Durac, 358, rue des Pyrénées, à Paris pour l'entreprise Lipinsky, 100, rue de la Glacière, à Paris.

M. Duserthou, rue de la Chapelle-Saint-Nicolas, à Saint-Brice (Seine-et-Oise), pour l'entreprise Gajdner, 4, rue Eginhard, à Paris.
M. Eon, 17, rue Valentine, à Meudon (Seine-et-Oise), pour l'entreprise Maas, 129, route de Landy, à la Plaine-Saint-Denis (Seine).

M. Epeaux, 18, rue Saint-Nicolas, à Paris, pour les entreprises :
Mortha, 30, rue de Citeaux, à Paris;
Zimeliowitch, 104, rue Monge, à Paris;
Damsky, 41, rue des Boulets, à Paris.

M. Erhard, 30, rue Pierre-Nicole, à Paris, pour l'entreprise Le Béton, 38, rue de Liège, à Paris.
M. Emin, 90, rue de la Roquette, à Paris, pour l'entreprise Brutzkus, 162, rue de la Roquette, à Paris.

M. Erhard, 30, rue Pierre-Nicole, à Paris, pour les entreprises :
Levy (Julien), 22, rue de Chazelles, à Paris;
Canal et Schulh, 14, rue Etex, à Paris.

M. Feuve, 20, rue de la Chaise, à Paris, pour l'entreprise Steinitz, 50, rue de Paradis, à Paris.
M. Fritschl, 122, rue de la Faisanderie, à Paris, pour l'entreprise Weiss-Bois, 122, rue de la Faisanderie, à Paris.

M. Gaborit, 8, rue Riquet, à Paris, pour les entreprises :
Nelkine, 299, rue de Rosny, à Montreuil-sous-Bois;
Davidovici, 16, rue Monge, à Paris.

M. Gache, 22, avenue Victoria, à Paris, pour l'entreprise Behr, 85, rue de Richelieu, à Paris.
M. Gaillet, 43, rue Lamarck, à Paris, pour l'entreprise Helfer, 19, rue Saintonge, à Paris.

M. Gaudelin, 13, rue d'Alexandrie, à Paris, pour les entreprises :
Silbersmitt, 120, avenue des Batignolles, à Saint-Ouen;
Consortium des fabricants de meubles, 63, avenue Ledru-Rollin, à Paris;
Kurtz, 16, rue de Rivoli, à Paris;
Brunschwig et fils, 34, rue Sainte-Anne, à Paris.

M. Gauley, 4, rue Chopard, Besançon (Doubs), et M. Renaudot 80, rue de Dôle, Besançon (Doubs), pour l'entreprise Blum et Cie, 1, rue de l'Avenir, à Besançon (Doubs).
M. Geffrin, 49, rue Poncelet, à Paris, pour l'entreprise Galeries Herzog, 41, rue de Châteaudun, à Paris.

M. Gervais, 11, rue Moreau, à Paris, pour les entreprises :
Wolfin, 104, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Blaunstein, 1, carrefour de la Croix-Rouge, à Paris;
Benajam, 59, rue Olivier-Metra, à Paris;
Salanick, 27, rue des Jardins-Saint-Paul, à Paris.

M. Girard, 31, boulevard Malesherbes, à Paris, pour l'entreprise Szpector, 18, rue Saint-Nicolas, à Paris.
M. Godard (Jules), à l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs), pour l'entreprise La Rochoise « Ullmo », à Roche-les-Beaupré (Doubs).

M. Godinot, 11, rue Christian-Dewet, à Paris, pour les entreprises :
Galeries du Faubourg-Saint-Antoine, 204, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Aux Fabricants réunis, 93, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Gallon, 126, rue de Flandre, à Paris;
Cyrkeis, 32, boulevard de la Villette, à Paris;
Triomph Mobilier, 274, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Dorfann, 14, rue des Lilas, à Paris;
Gourewitch, 10, rue Saint-Nicolas, à Paris;
Grassian, 54, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Katz, 22, avenue de la Porte-de-la-Villette, à Paris;
Abraham et Bloch, 30, avenue Mathurin-Moreau, à Paris.

M. Grandemange, 6, rue de la Pompe, à Paris, pour l'entreprise Galerie Stein, 2, rue La Boétie, à Paris.

M. Gras, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, pour les entreprises :
Braunschweig, 31, rue Violet, à Paris;
Libovici, 3, rue Feutrier, à Paris;
Alexandre, 1, rue de la Néva, à Paris;
Hessel, 26, rue La Boétie, à Paris;
Galerie Simon, 29 *bis*, rue d'Astorg, à Paris;
Hirsch, 57, avenue Victor-Hugo, à Paris;
Loebl, 9, rue de l'Echelle, à Paris;
Bergerot, 57, avenue Victor-Hugo, à Paris;
Société Lecomte, 75, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris;
Les Fils de Léon Helft, 4, rue de Ponthieu, à Paris;
Rosenwald, 9, rue du Château-d'Eau, à Paris;
Lévy Hollander, 59, boulevard des Batignolles, à Paris;
Kahn, 27, boulevard Raspail, à Paris;
Kaufmann, 23, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris;
Seligmann et Cie, 9, rue de la Paix, à Paris;
Wildenstein, 57, rue La Boétie, à Paris;
Bernheim jeune, 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. Grenier, 40, rue Desbordes-Valmore, à Paris, pour l'entreprise Feldmann, 50, rue de Rivoli, à Paris.
M. Guerin (Georges), 10-12-14, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, pour l'entreprise Fabricant, 47, rue des Entrepôts, à Saint-Ouen.

M. Guerin (Gaston), 10, rue du Faubourg-Saint-Antoine, pour les entreprises :
Swiadoch, 61, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Lévy frères, 35, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris.

M. Haller, 137, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, pour les entreprises :
Salva frères, 13, rue des Saints-Pères, à Paris;
Lederman, 217, boulevard Voltaire, à Paris;
Schwab, 28, rue des Boulets, à Paris.

M. Hannoyer, 24, rue Jouffroy, à Paris, pour l'entreprise Dreyfus, 78, rue Boissière, à Paris.

M. Helle, 29, avenue Junot, à Paris, pour les entreprises :
Butman, 77 *bis*, rue Marcadet, à Paris;
Weisberg, 113, boulevard de Magenta, à Paris.

M. Héraudet, 72, rue Cardinet, à Paris, pour l'entreprise Lievre, 43, rue Letort, à Paris.

Mme Jackson (Alice), 19, avenue de Clichy, à Paris, pour les entreprises :
Macache, 20, rue Notre-Dame-de-Recouvrance, à Paris;
Halm, 12, rue La Boétie, Paris;
Diamant, 196, avenue de Versailles;
Rozenberg, 135, boulevard Haussmann, à Paris.

M. Jacqueson, 18, rue des Glycines, Gagny (Seine-et-Oise), pour l'entreprise Chamis, 1, rue Paul-Bert, Fontenay-sous-Bois.

M. Janiaud, 4, rue d'Epremesnil, à Chatou (Seine-et-Oise), pour les entreprises :
Kandel, 4, rue Saint-Avoye, à Paris;
Poroil, 64, rue Vieille-du-Temple, à Paris;
Kaufman, 7, rue Volta, à Paris;
Koutchouk, 87, rue des Archives, à Paris;
Milgram, 1, rue Borda, à Paris.

M. Jarre de La Belde, 10, avenue Vion-Witcomb, à Paris, pour l'entreprise Fischer, 37, boulevard Saint-Martin, à Paris.

M. Jeanniard, 161, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, pour l'entreprise Zolaidz, 89, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris.

M. Jeanne, 95, rue de Patay, pour l'entreprise Vautoura et Cie, 15, rue des Immeubles-Industriels, à Paris.

Mme Jeunot, 10, rue Peclet, à Besançon (Doubs), pour l'entreprise Duv, 14, avenue Fontaine-Argent, à Besançon (Doubs).

M. Joaquim Garcia, 2, rue des Petits-Pères, à Paris, pour l'entreprise Jaime Sonsino Samanon, 19, rue Bleue, à Paris.

M. Jolly (René), 90, rue Ordener, à Paris, pour l'entreprise Bloch, 138, avenue de la République, à Paris.

M. Jolly (G.-E.), 26, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris, pour l'entreprise Asrak, 4, rue Verollet, à Ivry.

M. Jolly (René), 90, rue de la Chapelle, à Paris, pour l'entreprise Olchitzki, 5, rue de Charonne, à Paris.

M. Jolly (René), 90, rue Ordener, à Paris, pour les entreprises:
Albert Levy, 82, rue de Meaux, à Paris;
Levy (Isidore), 61, rue de la Chapelle, à Paris.

M. Krempff, 2, rue de Clichy, à Paris, pour l'entreprise Gourevitch, 9, rue Moreau, à Paris.

M. Labye, 39, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris, pour l'entreprise Mezei, 139, rue Broca, à Paris.

M. Lacroix, 38, quai Jemmapes, à Paris, pour l'entreprise Bloch (Robert), 8, rue Pierre-Levée, à Paris.

M. Lafon, 12, rue Cassini, à Paris, pour les entreprises:
Picard, 29, rue des Petites-Ecuries, à Paris;
A. G. B., 35, avenue de la Porte-de-Bagnolet, à Paris.

M. Lafontan, 259, rue Saint-Jacques, à Paris, pour l'entreprise Éditions Eterna, 27, rue Laffitte, à Paris.

M. Lalouette, 23, boulevard Barbès, à Paris, pour l'entreprise Jablonsky, 49, rue Rochechouart, à Paris.

M. Lambert, 7, rue de Belfort, à Paris, pour les entreprises:
Reich, 29, rue des Orteaux, à Paris;
Lux Meubles, 124, rue de Provence, à Paris;
Jukubowicz, 12, passage du Four-à-Chaux, à Paris;
Grymbaum, 5, passage du Four-à-Chaux, à Paris.

M. Lamy, 22, rue Théodule-Ribot, à Colombes, pour les entreprises:
Les Cadres, 174, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris;
C. P. A., 48, avenue Montaigne, à Paris.

M. Lapointe, 2, place Voltaire, à Paris, pour l'entreprise David Mayo, 35, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris.

M. Latour, 123, rue Saint-Martin, à Paris, pour les entreprises:
Bolokanski, 72, rue François-Miron, à Paris;
Fefer, 15, rue de Lagny, à Vincennes.

M. Le Bacon, 16, boulevard Soult, à Paris, pour les entreprises:
Schverzenzer, 224, boulevard Saint-Germain, à Paris;
Salomon (Marcel), 17, boulevard Raspail, à Paris;
Loeb, 52, rue de Bourgogne, à Paris.

M. Leborne, 10, avenue Camille-Pelletan, à Montgeron, pour les entreprises:
Kurtz (André), 69, Grande-Rue, à Saint-Maurice;
Sabah, 196, rue de la Roquette, à Paris.

M. Le Brun, 19, rue Berteaux-Dumas, à Neuilly-sur-Seine, pour les entreprises:
Jancu, 117 *bis*, rue de Montreuil, à Paris;
Vilder, 20, passage de la Bonne-Graine, à Paris;
Zabyuy, 142, rue de Charonne, à Paris.

M. Lebrun (G.), 97, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, pour les entreprises:
Krauz, 6, rue Alfred-Cornu, à Paris;
Froim, 63, rue Monge, à Paris;
Abramovici, 3, rue Frédéric-Sauton, à Paris;
Iridman, 67, rue Bichat, à Paris;
Rug, 18, rue Domat, à Paris.

M. Lenable, 160, rue de Grenelle, à Paris, pour l'entreprise Steiner, 136, boulevard Diderot, à Paris.

M. Lepley, 95, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris, pour les entreprises:
Guimelshaim, 85, rue Saint-Dominique, à Paris;
Anschell, 109, boulevard Saint-Germain, à Paris.

M. Michou, 50, boulevard Saint-Germain, à Paris, pour l'entreprise Radzinski, 79, boulevard Saint-Michel, à Paris.

M. Othenin-Girard, 24, rue de Belfort, à Besançon (Doubs), pour l'entreprise Ulmann (M.) et (E.), 5, rue de la Mouillère, à Besançon (Doubs).

M. Roux, 19, rue de la Félicité, à Paris, pour l'entreprise Steinberg, 16, rue Carle-Hebert, à Courbevoie.

M. Saillard, à Roche-les-Beauprés (Doubs), pour les entreprises:
Picard (André), au Point-du-Jour, à Besançon (Doubs);
Picard (Léon), avenue de Montrapon, à Besançon (Doubs).

M. Vanson, 17, rue Chevert, à Paris, pour l'entreprise Kleyman, 16, rue Drouot, à Paris.

Fait à Paris, le 26 janvier 1942.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:
Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,
BICHELONNE.

Arrête:

Article unique. — Sont nommés, pour les entreprises figurant au tableau ci-dessous, les administrateurs provisoires dont les noms suivent:

M. Jeanne, 2, rue Emile-Zola, à Cherbourg (Manche), pour les entreprises:
Mielnicki, 27, rue du Blé, Cherbourg (Manche);
Lobel, 61, rue Gambetta, à Cherbourg (Manche);
Moatti, 21, rue A.-Mathieu, à Cherbourg (Manche);
Hazac, 6, rue du Maréchal-Foch, à Cherbourg (Manche);
Zuker, 16, rue Tour-Carrée, à Cherbourg (Manche);
Francfort, 55, rue A.-Mathieu, à Cherbourg (Manche);
Kasselis, 36, rue Maréchal-Foch, à Cherbourg (Manche);
Blaustein, rue de la Paix, à Cherbourg (Manche).

M. Lebaindre, à Mortain (Manche), pour l'entreprise Vitali, à Mortain (Manche).

M. Lechevallier, 13, route de Coutance, à Granville (Manche), pour l'entreprise Coldenberg, 75, rue des Juifs, à Granville (Manche).

M. Leloutre, 40, avenue Aristide-Briand, à Cherbourg (Manche), pour les entreprises:
Tylmann (Meer), rue Tour-Carrée, à Cherbourg (Manche);
Ryst, 5, quai de l'Ancien-Arsenal, à Cherbourg (Manche);
Sourigon (Moïse), rue Tour-Carrée, à Cherbourg (Manche);
Rozmann, 8, rue au Foudray, à Cherbourg (Manche);
Rossano, 4, rue Divette, à Cherbourg (Manche);
Schneider (David), 33, rue Gambetta, à Cherbourg (Manche).

M. Mutelle, 4, rue Alsace-Lorraine, à Granville (Manche), pour les entreprises:
Bobulesco, 4, rue Valory, à Granville (Manche);
Wessler, 4, rue Alsace-Lorraine, à Granville (Manche).

Me du Parc, 22, rue Havin, Saint-Lô (Manche), pour l'entreprise Pipkis, 84, rue Torteron, à Saint-Lô (Manche).

M. Alby, 6, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris, pour l'entreprise Winter, 145, rue du Temple, à Paris.

M. Audoynaud, 5, rue du Docteur-Goujon, à Paris, pour l'entreprise Kott, 58, rue Eichenberger, à Paris.

M. Boudeau, 31, rue Francis-Martin, à Villeneuve-Saint-Georges, pour l'entreprise Liaser-Comptoir vénitien, 136, rue du Temple, à Paris.

M. Chaigneau, 362, rue Lenain-de-Tillemont, à Paris, pour les entreprises:
Moszkowicz, 22, rue de l'Amiral-Mouchez, à Paris;
Fischer, 12, rue Rossini, à Paris;
Grasas, 13 *bis*, rue Orfila, à Paris;
Ozanas, 8, square de Gascogne, à Paris.

M. Chevallier, 16, rue Henri-Regnault, à Paris, pour les entreprises:
Literie Belgrand, 31, rue Belgrand, à Paris;
Babyrex, 17, rue de Paradis, à Paris;
Lestchiner, 25, rue de la Folie-Regnault, à Paris;
Lifchitz, 37, rue Vieille-du-Temple, à Paris;
Elkind, 3 *bis*, passage des Haies, à Paris.

M. Claverie, 195 *bis*, avenue Daumesnil, à Paris, pour l'entreprise Abranovitch, 1 *bis*, rue Saint-Gilles, à Paris.

M. Colson, 19, rue Vivienne, à Paris, pour l'entreprise Salomon Freoum, 145, boulevard de Charonne, à Paris.

M. Combemale, 2, rue Borghèse, à Neuilly-sur-Seine, pour l'entreprise Galeries Saint-Georges, 29, rue de Châteaudun, à Paris.

M. Comte (Robert), 8, rue Saint-Fargeau, à Paris, pour les entreprises:
Kierabel, 35, rue François-d'Arago, à Montreuil;
Orenbuch, 8, passage de la Folie-Regnault, à Paris;
Geller, 154, rue de Paris, aux Lilas;
Swornik, 9, rue Sente-des-Epinettes, aux Lilas;
Kroter Strul, 318, rue Etienne-Marcel, à Bagnolet;
Stal, 40, rue de Paris, aux Lilas;
Scher, 13, rue Keller, Paris;
Gourevitch, 91, rue de Javel, à Paris;
Graive, 83, rue de Javel, à Paris.

M. Corgnet, 36, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine, pour les entreprises:
Wolkoff, 6, rue Lavoisier, à Paris;
Bezichinsky, 7, rue de l'Arcade, à Paris;
Pustelnik, 25, rue Vaneau, à Paris.

M. Coupe, 6, rue Thérèse, à Paris, pour l'entreprise Stora, 32 *bis*, boulevard Haussmann, à Paris.

M. Dangreil, 5, rue Hardy, Versailles, pour l'entreprise Shill, 40, rue Louis-Rouquier, Levallois.

M. Daridan, 2, rue Saint-Honoré, Paris, pour l'entreprise Meinster, 17, rue du Figuier, Paris.

M. Darribère, 2, rue Paul-Bodin, à Paris, pour les entreprises:
Société française du meuble, 38, avenue du Belvédère, Paris;
Cojo, 228, rue Etienne-Marcel, Bagnolet;
Hoully, 175, rue de Crimée, Paris.

M. David, 22 *bis*, rue Félicien-David, Paris, pour l'entreprise Ovronski, 6, rue Scipion, Paris.

M. Decae, 3, rue Franciale, à Paris, pour les entreprises:
Studniberg, 19, rue Pierre-Bérut, Drancy;
Sieradzka, 10, boulevard Saint-Simon, à Drancy;
Trekher, 9, boulevard de la Commanderie, à Paris;
Stein, 97, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris;
Sigal, 49, rue de Saïgon, à Paris;
Scoataria, 76, avenue Henri-Barbusse, Drancy;
Rosenberg, 67, avenue Jean-Jaurès, la Courneuve;
Alfandary, 37, rue de Montreuil, Paris;
Bezinian, 7, rue Blanqui, Saint-Denis;
Goultmann, 80, rue de Charonne, Paris;
Mandelbaum, 57, rue de Montreuil, Paris;
Mendel, 39, rue de Montreuil, Paris.

M. Decaudin, 3, rue Le-Verrier, à Paris, pour les entreprises:
Monderstejn, 10, rue du Parc-Royal, à Paris;
Les Grands Apéritifs, 9-13, cours Barsac, à Paris-Bercy.

M. Deheurles, 28, chaussée de l'Etang, à Saint-Mandé, pour les entreprises:
Sufaru et Liferman, 26, passage Saint-Bernard, à Paris;
Gourevitch et Goldman, 83, rue de la Roquette, à Paris;
Solidmeuble, 53, rue de Montreuil, à Paris;
Skoroupka, 5, boulevard Richard-Lenoir, à Paris;
Rosenfeld, 28, rue François-Arago, à Montreuil;
Skoroupka, 13, avenue du Belvédère, au Pré-Saint-Gervais;
Treiber, 39, avenue de Paris, à Montreuil;
Doubinski, 16, rue Emile-Zola, à Montreuil.

M. Dussausoy, 41, boulevard des Capucines, à Paris; pour l'entreprise Comptoir diamantaire de France, 77, rue des Petits-Champs, à Paris.

M. Grisanti, 23, rue Chappe, à Paris, pour l'entreprise Nadelweiss, 25, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris.

M. Lebraud, 42, quai de Passy, à Paris, pour l'entreprise Tarkistaub, 12, boulevard de la Villette, à Paris.

M. Picavet, 3, rue Godot-de-Mauroy, Paris, pour l'entreprise Comptoir européen d'importation et d'exportation, 64, rue Tiquetonne, à Paris.

M. René Roger, 5, rue Saint-Augustin, à Paris, pour les entreprises:

Bilsky, 98, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris;
S. Bester, 43, rue d'Hauteville, à Paris;
Badinter, 19, rue Richer, à Paris;
Binder, 32, rue de la Victoire, à Paris;
A. Schermann, 34, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris;
S. Linzenberg, 1, cité Trévise (actuellement 1, rue Rossini), à Paris;
Broadtail Furs, 58, rue d'Hauteville, à Paris;
Bursztejn, 134, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris;
Salomon (Alexandre), 3, cité Rougemont, à Paris;
Buslik (Jacob), 51, rue de Paradis, à Paris;
Grosz (Fero), 27, rue des Petites-Ecuries, à Paris;
Cravcol, 19, rue Richer, à Paris.

M. Kaqueler, 8, avenue Secrétan, à Paris, pour l'entreprise Weiss, 6, rue Chapon, à Paris.

M. André Morron, 75, avenue de Villiers, 5, rue La Boétie, à Paris, pour l'entreprise Cinetax Pigalle, 34, boulevard de Clichy, à Paris.

Fait à Paris, le 26 janvier 1942.

Pour le secrétaire d'Etat à la production industrielle et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de l'industrie et du commerce intérieur,
BICHELONNE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Décret n° 5478 du 31 décembre 1941 conférant la personnalité civile au comité d'organisation de la manutention dans les ports maritimes et autorisant cet organisme à percevoir une cotisation sur les entreprises qui lui sont affiliées.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux communications et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle et notamment l'article 4 de ladite loi;

Vu le décret du 12 novembre 1940 instituant un comité d'organisation de la manutention dans les ports maritimes,

Décrétons:

Art. 1er. — Le comité d'organisation de la manutention dans les ports maritimes, créé par le décret du 12 novembre 1940, est doté de la personnalité civile. Il est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par son président, qui peut déléguer à tel mandataire de son choix tout ou partie des pouvoirs qu'il tient du présent article.

Art. 2. — Le comité d'organisation de la manutention dans les ports maritimes est autorisé, en vue de pourvoir à ses dépenses administratives, à prélever une taxe sur toutes les entreprises recensées par lui et effectuant des opérations de chargement, de déchargement et de transbordement à bord des navires dans les ports maritimes.

Sont également visés par cette disposition, les établissements industriels et commerciaux et les compagnies de navigation dont l'activité s'étend aux opérations de manutention maritime.

Art. 3. — Les modalités d'application de l'article précédent seront définies par un arrêté du secrétaire d'Etat aux communications et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat au travail.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat aux communications et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 31 décembre 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêtés en date du 24 janvier 1942:

1° MM. Bénétaud et Grandsimon, chefs de bureau retraités, ont été nommés inspecteurs généraux honoraires;

2° M. Carle, inspecteur retraité, a été nommé directeur départemental honoraire.

Tableau d'avancement de grade de l'administration centrale des postes, télégraphes et téléphones pour 1942.

Ont été inscrits au tableau d'avancement de grade de 1942:

Pour le grade de sous-chef de bureau.

(Millésime 1941.)

M. Lachaize, inspecteur, Paris, ligne du Sud-Est.

a) Candidats rédacteurs principaux de l'administration centrale et des services extérieurs brevetés.

(Millésime 1942.)

M. Chassaing, administration centrale.

b) Candidats inspecteurs brevetés.

Néant.

c) Candidats rédacteurs principaux de l'administration centrale.

(Millésime 1942.)

MM. Delompre.	MM. Greusard.
Lormand.	Molas.
Mlle Taran.	Metzger.
MM. Daurat.	Peytavin.
Bardet.	Bourdin.
Panneblau.	Vargues.
Casteix.	Bardot.
Emonet.	Susini.
Gillot.	Poirier.
Meynie.	

Pour le grade de chef de groupe.

a) Candidats commis d'ordre et de comptabilité.

(1re catégorie.)

(Millésime 1942.)

Mlle Huet.	MM. Waterlot.
M. Maas.	Grignon.
Mme Rabasse.	Mme Chinaud.
Mlle Costes.	

b) Candidats commis d'ordre et de comptabilité.

(2e catégorie.)

(Millésime 1942.)

Mlles Fossemale.	Mmes Roze.
Pelletier.	Miot.
Dufort.	Lapierre.
Mme Mousset.	Pavard.

(Décision du 5 janvier 1942.)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Circuits de secours et de sécurité.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 janvier 1942:

Page 157, 3e colonne, article 3, paragraphe 6, avant-dernière ligne, au lieu de: « Circuits de secteur », lire: « Circuits de secours »; article 4, paragraphe 2, 7e ligne, au lieu de: « asurer », lire: « assurer », article 5, paragraphe 1er, 1re ligne, au lieu de: « cricuits », lire: « circuits ».

Page 158, 1re colonne, article 7, paragraphe 4, 3e et 4e ligne, au lieu de: « d'un branchement de canalisations », lire: « d'un branchement et de canalisations »; article 9, paragraphe 5, 2e et 3e ligne, au lieu: « en bon état de fonctionnement », lire: « en état de bon fonctionnement ».

Unions régionales des sociétés de secours des ouvriers et employés des mines.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1942:

Page 172, 2e colonne, au lieu de « Unions régionales de caisses d'assurances sociales », lire: « Unions régionales des sociétés de secours des ouvriers et employés des mines ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Ordonnateurs secondaires.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement sur comptabilité publique;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Vu l'arrêté interministériel du 13 novembre 1940 portant désignation, à Vichy, d'un ordonnateur secondaire des dépenses du secrétariat d'Etat aux colonies,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 13 novembre 1940 sont abrogées.

Art. 2. — Le chef de bureau, représentant à Paris le directeur du personnel et de la comptabilité au secrétariat d'Etat aux colonies, est nommé ordonnateur secondaire des dépenses de ce département.

Il liquidera et mandatera les dépenses conformément aux règles de la comptabilité publique.

Fait à Vichy, le 26 janvier 1942.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à l'aviation, secrétaire d'Etat aux colonies, par intérim,
G^l BERGERET.

Juges de paix.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat à l'aviation, secrétaire d'Etat aux colonies, par intérim, en date du 28 janvier 1942, ont été nommés:

Juge de paix à compétence ordinaire de 1re classe de Saint-Denis (Réunion), M. Sarlat, juge de paix à compétence ordinaire de 1re classe de Pointe-à-Pitre, en remplacement de M. Tran-Tan.

Juge de paix à compétence ordinaire de 1re classe de Pointe-à-Pitre M. Tran-Tan, juge de paix à compétence ordinaire de 1re classe de Saint-Denis (Réunion), en remplacement de M. Sarlat.

Juge de paix à compétence ordinaire de 2e classe de Saint-Paul (Réunion), M. Bogat, juge de paix à compétence ordinaire de 2e classe du Carbet (Martinique), en remplacement de M. Maba, précédemment nommé juge de paix à compétence ordinaire de 2e classe de Saint-Pierre (Réunion).

Juge de paix à compétence ordinaire de 2e classe du Carbet (Martinique), M. Duplan, juge de paix à compétence ordinaire de 2e classe de Saint-André (Réunion), en remplacement de M. Bogat.

Juge de paix à compétence ordinaire de 2e classe de Saint-André (Réunion), M. Waddy, juge de paix à compétence ordinaire de 2e classe du Lamentin (Martinique), en remplacement de M. Duplan.

AVIS & COMMUNICATIONS

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Décision C. 11, du 22 janvier 1942, du répartiteur chef de la section du charbon.

(Ouverture de nouvelles exploitations de combustibles minéraux solides.)

Le répartiteur chef de la section du charbon de l'office central de répartition des produits industriels.

Vu la loi du 10 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits industriels, modifiée et complétée par les lois du 9 mars 1941 et du 18 juillet 1941;

Vu les arrêtés du 17 novembre 1940 portant création d'une section du charbon de l'office central de répartition des produits industriels et nommant le répartiteur chef de cette section,

Décide:

Art. 1er. — Pour toutes les exploitations de combustibles minéraux solides qui seront ouvertes postérieurement à la publication de la présente décision, il sera attribué à l'exploitant, hors contingent, sur avis favorable du comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides, une certaine part de la production dans chaque qualité.

Art. 2. — Cette part pourra varier suivant l'importance de la production réelle de l'année, mais ne pourra en aucun cas être inférieure à 30 p. 100 de cette production. Elle devra être utilisée, soit pour les besoins industriels directs de l'exploitant, soit pour les besoins industriels directs de ses actionnaires, lorsque l'exploitant est une société, à condition qu'ils aient la nationalité française et qu'ils détiennent chacun plus de 30 p. 100 du capital de la société. Cette part ne pourra faire l'objet d'aucune cession à des tiers, soit onéreuse, soit gratuite, sauf autorisation du répartiteur chef de la section du charbon.

Art. 3. — Sur avis favorable du comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides et dans les conditions fixées à l'article 2, le bénéfice de mesures semblables pourra être accordé aux exploitations déjà existantes qui, par une réorganisation financière et technique, auront réalisé un programme déterminé d'accroissement de la production. L'accroissement de production jouera à cet égard le rôle d'une production nouvelle.

Art. 4. — La présente décision entrera en vigueur le jour de son insertion au *Journal officiel.*

Le répartiteur,
THIBAULT.

Vu:
Le commissaire du Gouvernement,
FANTON D'ANDON.

Ministère de l'économie nationale et des finances.

DÉCISION DU COMITÉ PERMANENT D'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES, ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Liste des banques françaises (1).

1 Association financière pour le commerce et l'industrie, S. A. (2), Paris.
2 De Baecque, Beau et Lantin, N. C., Paris.
3 Banque de l'Afrique occidentale, S. A., Paris.
4 Banque de Bretagne, S. A., Rennes.
5 Banque de Cannes, S. A., Cannes (Alpes-Maritimes).
6 Banque Chaix, S. A., Avignon.
7 Banque corporative du bâtiment et des travaux publics, S. A., Paris.
8 Banque coloniere, S. A., Paris.
9 Banque Courtois, S. A., Toulouse.
10 Banque L. Dupont et Ce, S. A., Valenciennes.
11 Banque de l'entreprise, S. A., Paris.
12 Banque Filliette, S. A., Château-Thierry.
13 Banque Fourcade, S. A., Paris.
14 Banque française d'outre-mer, S. A., Paris.
15 Banque Garnier, S. A., Chalon-sur-Saône.
16 Banque Hervet, S. A., Bourges.
17 Banque de l'Indochine, S. A., Paris.
18 Banque industrielle de l'Afrique du Nord, S. A., Paris.
19 Banque Lambert-Biltz, S. A., Paris.
20 Banque de Madagascar, S. A., Paris.
21 Banque mobilière privée, S. A., Paris.
22 Banque nationale pour le commerce et l'industrie, S. A., Paris.
23 Banque Normandin, S. A., Bordeaux.
24 Banque de Paris et des Pays-Bas, S. A., Paris.
25 Banque des pays du Nord, S. A., Paris.
26 Banque Pouyanne et Ce, S. A., Orthez (Basses-Pyrénées).
27 Banque régionale de la Nièvre, S. A., Nevers.
28 Banque régionale du Nord, S. A., Roubaix.
29 Banque régionale de l'Oise, S. A., Compiègne.
30 Banque régionale de l'Ouest, S. A., Blois.
31 Banque de Savoie, S. A., Chambéry.
32 Banque Scalbert, S. A., Lille.
33 Banque Soula, S. A., Bordeaux.
34 Banque transatlantique, S. A., Paris.
35 Banque de l'Union parisienne, S. A., Paris.
36 Beaurienne et Ce (banque Beaurienne et Ce), C. S., Dourdan (Seine-et-Oise).
37 Paul Bodineau, banquier, Joigny.
38 De Boissieu et Ce (banque de Saint-Chamond), C. S., Saint-Chamond (Loire).
39 Léon et Eugène Bonnasse, N. C., Marseille.
40 Bouché (banque Bouché), N. C., Avallon.
41 Caisse générale d'avances pour fournisseurs de services publics, S. A., Paris.
42 Chalot et Ce (Comptoir de commerce du Havre), C. A., le Havre.
43 Charpin et Ce (Caisse d'escompte de la Seine), C. A., Montreuil-sous-Bois.
44 E. et P. Clément, N. C., Morez (Jura).
45 Compagnie générale de services urbains et de crédit (Edilité crédit), S. A., Toulouse.
46 Comptoir des entrepôts et magasins généraux, S. A., Paris.
47 Comptoir d'escompte de Fougères, S. A., Fougères.
48 Comptoir financier et de crédit, S. A., Paris.
49 Comptoir national d'escompte de Paris, S. A., Paris.
50 Crédit algérien pour favoriser le développement agricole, commercial et industriel de l'Algérie, S. A., Paris.
51 Crédit fécampois, S. A., Fécamp.
52 Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, S. A., Alger.
53 Crédit industriel de Normandie, S. A., Rouen.
54 Crédit lyonnais, S. A., Paris.
55 Crédit nantais, S. A., Nantes.
56 Crédit de l'Ouest, S. A., Angers.
57 Crédit sucrier et commercial, S. A., Paris.
58 Dombre, Ribard, N. C., Nîmes.
59 Dupuy, de Parseval et Ce (ancienne banque Dupuy-Coste), C. A., Sète.
60 Ferradou, David et Ce (Banque de l'Isère), C. A., Grenoble.
61 Gaillard, Ceillier, Levesque et Ce, C. S., Nantes.
62 Gassier et Ce, C. S., Barcelonnette.
63 P. Gigon, banquier, Cany (Seine-Inférieure).
64 Gouin frères, C. S., Tours.
65 Gravereau et fils (Banque des abattoirs de la Villette et de la boucherie de Paris), N. C., Paris.
66 Guiard, Offroy et Ce, C. S., Paris.
67 Guilhot et Ce (banque Guilhot), C. A., Agen.
68 Hottinguer et Ce, N. C., Paris.
69 J. Joire, N. C., Tourcoing (Nord).
70 Journel et Ce (Caisse financière saint-quentinoise), C. A., Saint-Quentin.
71 Lehideux et Ce, C. A., Paris.
72 Max Lesert et Ce (Banque de Péronne), C. S., Péronne.
73 Mallet frères et Ce, N. C., Paris.
74 Marin et Gianola (Comptoir d'escompte « Marin et Gianola »), N. C., Thonon-les-Bains.
75 Mercier (Banque Mercier), banquier, Senlis.
76 Mirabaud et Ce, C. S., Paris.
77 De Neuflize et Ce, C. S., Paris.
78 Odier, Bungener et Ce, C. S., Paris.
79 J. Saint-Salvi et Ce, N. C., Poissy (Seine-et-Oise).
80 Société anonyme de crédit à l'industrie française (C. A. L. I. F.), S. A., Paris.
81 Société anonyme de participation et de crédit, S. A., Carmaux (Tarn).
82 Société auxiliaire de gestion et d'avances (S. A. G. A.), S. A., Paris.
83 Société de banque et de crédit, S. A., Paris.
84 Société bordelaise de crédit industriel et commercial, S. A., Bordeaux.
85 Société de finance et de banque, S. A., Paris.
86 Société française de reports et de dépôts, S. A., Paris.
87 Société générale de crédit industriel et commercial, S. A., Paris.
88 Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, S. A., Paris.

(1) La liste des banques françaises est établie conformément à l'article 9 de la loi du 13 juin 1941 par le comité permanent d'organisation professionnelle des banques, entreprises et établissements financiers, après avis de l'association professionnelle des banques. Cette première publication sera suivie d'une ou de plusieurs autres.

(2) S. A.: société anonyme; C. A.: société en commandite par actions; C. S.: société en commandite simple; N. C.: société en nom collectif.

89 Société de gestion financière (ancienne banque Veuve Guérin et Cᵉ), S. A., Lyon.
90 Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, S. A., Lyon.
91 Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, S. A., Nancy.
92 Société parisienne de crédit (régie du marché aux bestiaux de la ville de Paris), S. A., Paris.
93 Tendret, Rive et Cᵉ (Banque régionale de l'Ain), C. A., Bourg.
94 Thiellement et Cᵉ (Caisse d'escompte de Paris), C. A., Paris.
95 Union de banques régionales pour le crédit industriel, S. A., Paris.
96 Union pour le crédit à l'industrie nationale (U. C. I. N. A.), S. A., Paris.
97 L'Union des mines, S. A., Paris.
98 R. Varin Bernier et Cᵉ, C. S., Bar-le-Duc.
99 Vernes et Cᵉ, N. C., Paris.
100 De Villeneuve (Adolphe) (Banque A. de Villeneuve), banquier, Quintin (Côtes-du-Nord).

Liste des banques étrangères (1).

I. — Banques ayant leur siège à l'étranger.

1 Banco de Espana (Espagnole).
2 Banco Espanol en Paris (Espagnole).
3 Banque d'Etat du Maroc (Marocaine).
4 Banque Ottomane (Turque).
5 Barclay's Bank France Limited (2) (Anglaise).
6 The Chase Bank (Américaine).
7 Guaranty Trust Company of New York (Américaine).
8 Morgan et Cᵉ Incorporated (Américaine).
9 Westminster Foreign Bank Limited (2) (Anglaise).
10 The Yokohama Specie Bank (Japonaise).

II. — Banques de forme juridique française sous contrôle étranger.

11 Aéro Bank S. A. (3), contrôle allemand, siège social à Paris.
12 Banca Commerciale Italiana France, S. A., contrôle italien, siège social à Paris.
13 Banco di Roma France, S. A., contrôle italien, siège social à Paris.
14 Banque belge pour l'étranger (France) S. A., contrôle belge, siège social à Paris.
15 Banque italo-française de crédit, S. A., contrôle italien, siège social à Paris.
16 Banque Jordaan, S. A., contrôle hollandais, siège social à Paris.
17 Banque Urquijo de Guipuzcoa Biarritz, S. A., contrôle espagnol, siège social à Biarritz.
18 Morgan et Cᵉ, N. C., contrôle américain, siège social à Paris.
19 Movellan et Cᵉ, C. S., contrôle espagnol, siège social à Paris.
20 Société industrielle et financière pour l'Amérique du Sud, S. A., contrôle argentin, siège social à Nîmes.

(1) La liste des banques étrangères est établie conformément à l'article 15 de la loi du 13 juin 1941 par le comité permanent d'organisation professionnelle des banques, entreprises et établissements financiers, après avis de l'association professionnelle des banques. Cette première publication sera suivie d'une ou de plusieurs autres.
(2) Banque sous administration provisoire.
(3) S. A.: société anonyme; N. C.: société en nom collectif; C. S.: société en commandite simple.

Avis relatif au tirage des obligations de la caisse d'amortissement 4 1/2 p. 100 1929, dont l'amortissement doit être réalisé à l'échéance du 1er avril 1942.

Le 10 février 1942, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, dans une des salles de la caisse des dépôts et consignations, 56, rue de Lille, Paris (7e), au tirage, par la voie du sort, de six séries d'obligations 4 1/2 p. 100 1929 de la caisse d'amortissement qui, conformément au tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 14 juillet 1929, doivent être remboursées le 1er avril 1942.

Ministère de l'économie nationale et des finances.

LOTERIE NATIONALE 1941

TIRAGE DE LA VINGT-CINQUIÈME TRANCHE

Le tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1941 a eu lieu le jeudi 29 janvier 1942, à dix-neuf heures quarante-cinq (heure locale), à la salle Pleyel, à Paris.

Le numéro **892.846** gagne **cinq millions** de francs.

Les numéros suivants gagnent chacun **1 million** de francs:

393.329 **917.460**

Les numéros suivants gagnent chacun **500.000** fr.:

243.805 **325.686** **399.436**

Les numéros suivants gagnent chacun **100.000** fr.:

071.985	**120.380**	**183.711**	**413.432**	**498.383**
558.489	**578.374**	**590.729**	**655.026**	**725.050**
732.152	**861.252**	**862.926**	**936.265**	**940.058**

Les numéros finissant par:

13.698 **42.462** **62.090** **74.436** **83.948**

gagnent **40.000** fr.

Les numéros finissant par:

0.944 **9.035**

gagnent **20.000** fr.

Les numéros finissant par:

6.283 **7.267**

gagnent **10.000** fr.

Les numéros finissant par **581** gagnent **5.000** fr.

Les numéros finissant par **13** gagnent **1.000** fr.

Les numéros finissant par **42** gagnent **500** fr.

Les numéros finissant par **2** gagnent **110** fr.

Les numéros finissant par **9** gagnent **110** fr.

PAYEMENT DES LOTS

Le service de la Dette publique (pavillon de Flore, à Paris) payera à vue, par chèque barré, au porteur ou à ordre ou par virement de compte:

1° A partir du 30 janvier 1942, les lots de **1.000** fr., de **500** fr. et de **110** fr.;
2° A partir du 5 février 1942, les lots de **5.000** fr. et au-dessus.

Il acceptera en dépôt, à partir du 5 février 1942, les billets gagnant les lots de **5.000** fr. et au-dessus dont le payement sera demandé en numéraire et assuré le lendemain à la payerie générale.

La recette centrale des finances de la Seine, la payerie générale de la Seine, la trésorerie générale du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, payeront, à partir du 30 janvier 1942, les lots de **1.000** fr., de **500** fr. et de **110** fr.

Les caisses publiques désignées ci-après:

Trésoreries générales, recettes des finances, recettes-perceptions et perceptions;
Bureaux de poste des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants désignés à cet effet;
Trésorerie générale, payeries principales et payeries de l'Algérie;
Trésoreries générales de la Tunisie et du Maroc,

payeront, à partir du 6 février 1942, les lots de **1.000** fr., de **500** fr. et de **110** fr. Pour les autres lots, les billets gagnants seront déposés à la recette centrale des finances de la Seine ou aux caisses publiques désignées ci-dessus, contre récépissé, à compter de la même date, et le payement aura lieu à partir du quinzième jour suivant le dépôt.

Les billets gagnants présentés au payement après le 29 juillet 1942 seront annulés. Seront annulés également les billets déposés pour vérification au plus tard à cette date mais dont le payement aura été demandé après le 29 septembre 1942.

(Règlement inséré au *Journal officiel* du 9 octobre 1941.)

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. Bayon-Targe.